
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-troisième séance – Mardi 14 novembre 2017, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Jean-Luc von Arx, M^{me} Laurence Corpataux, M. Emmanuel Deonna, M^{mes} Christina Kitsos, Maria Pérez et Astrid Rico-Martin, MM. Jean Rossiaud et Pascal Spuhler.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 2 novembre 2017, le Conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 novembre 2017, à 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Nouveau projet de budget 2018 (PR-1262)¹.

TABLE DES MATIÈRES

| | | | |
|----------|--|-----|-----|
| 1 | Présentation générale «Ville de Genève» | 6 | 1 |
| 1.1 | Chiffres clés et principales évolutions | 6 | 1.1 |
| 1.2 | Services compétents | 14 | 1.2 |
| 2 | Projet de budget des départements | 27 | 2 |
| 2.1 | Autorités | 27 | 2.1 |
| 2.2 | Finances et logement | 39 | 2.2 |
| 2.3 | Constructions et aménagement | 55 | 2.3 |
| 2.4 | Culture et sport | 67 | 2.4 |
| 2.5 | Environnement urbain et sécurité | 93 | 2.5 |
| 2.6 | Cohésion sociale et solidarité | 107 | 2.6 |
| 3 | Annexes | 129 | 3 |
| 3.1 | Amortissements | 129 | 3.1 |
| 3.2 | Projet de délibérations | 143 | 3.2 |
| 3.3 | Politiques publiques MCH2 | 146 | 3.3 |
| 3.4 | Lexique | 148 | 3.4 |

¹ Version complète du nouveau projet de budget consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
Proposition: nouveau projet de budget 2018

1 Présentation générale «Ville de Genève»

1.1 Chiffres clés et principales évolutions

1.1.1 Présentation générale

| En francs | PB 2018 | B 2017 | C 2016 |
|---|-------------------|-------------------|--------------------|
| Compte de résultat | | | |
| Exploitation | | | |
| Charges hors imputations internes | 1'048'324'685 | 1'082'405'304 | 1'039'981'140 |
| Imputations internes | 83'655'673 | 41'705'038 | 40'236'340 |
| Total brut des charges | 1'131'980'358 | 1'124'110'342 | 1'080'217'480 |
| Revenus hors imputations internes | 958'292'922 | 974'285'225 | 952'687'674 |
| Imputations internes | 83'655'673 | 41'705'038 | 40'236'340 |
| Total brut des revenus | 1'041'948'595 | 1'015'990'263 | 992'924'015 |
| Résultat d'exploitation | -90'031'763 | -108'120'079 | -87'293'466 |
| Financier | | | |
| Charges financières | 63'930'708 | 64'950'823 | 68'979'906 |
| Revenus financiers | 154'223'866 | 176'877'035 | 188'773'702 |
| Résultat provenant de financements | 90'293'158 | 111'926'212 | 119'793'796 |
| Résultat opérationnel | 261'395 | 3'806'133 | 32'500'330 |
| Extraordinaire | | | |
| Charges extraordinaires | - | - | - |
| Revenus extraordinaires | - | - | - |
| Résultat extraordinaire | - | - | - |
| Résultat de l'exercice | 261'395 | 3'806'133 | 32'500'330 |
| Compte des investissements | | | |
| Dépenses du PA | 100'000'000 | 100'000'000 | 113'804'235 |
| Recettes du PA | | | 13'029'298 |
| Investissements nets du PA | 100'000'000 | 100'000'000 | 100'774'937 |
| Dépenses du PF | 30'000'000 | 30'000'000 | 18'175'290 |
| Recettes du PF | | | -17'588 |
| Investissements nets du PF | 30'000'000 | 30'000'000 | 18'192'878 |
| Investissements nets | 130'000'000 | 130'000'000 | 118'967'815 |
| Autofinancement | | | |
| Amortissements | 76'744'525 | 81'491'227 | 78'981'659 |
| Attributions aux fonds (-) prélèvements | 1'144'650 | | |
| Excédent de charges / revenus | 261'395 | 3'806'133 | 32'500'330 |
| Autofinancement | 78'150'570 | 85'297'360 | 111'481'989 |
| Investissements nets | 100'000'000 | 130'000'000 | 118'967'815 |
| Insuffisance de financement | -21'849'430 | -44'702'640 | -7'485'826 |
| Degré d'autofinancement | 78.2% | 65.6% | 93.7% |

Avec MCH2 le calcul de l'autofinancement tient compte uniquement du PA

En tenant compte des résultats des budgets 2017 et 2018, la fortune au 31 décembre 2018 est estimée à CHF 1'042'230'638.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
 Proposition: nouveau projet de budget 2018

3333

1.1.2 Projet de budget de fonctionnement par chapitre

| En milliers de francs | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|--|--------------------|--------------------|----------------|-------------|--------------------|
| Charges | 1'195'911.1 | 1'189'061.2 | 6'849.9 | 0.6% | 1'149'197.4 |
| 30 Charges de personnel | 474'938.6 | 469'971.2 | 4'967.4 | 1.1% | 464'315.4 |
| 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 181'428.9 | 183'519.9 | -2'091.0 | -1.1% | 164'631.8 |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif | 73'901.6 | 76'409.3 | -2'507.8 | -3.3% | 71'582.1 |
| 34 Charges financières | 63'930.7 | 64'950.8 | -1'020.1 | -1.6% | 68'979.9 |
| 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux | 3'739.8 | - | 3'739.8 | - | 53.4 |
| 36 Charges de transfert | 311'735.7 | 349'924.8 | -38'189.1 | -10.9% | 336'020.4 |
| 37 Subventions à redistribuer | 2'580.0 | 2'580.0 | - | - | 3'378.0 |
| 39 Imputations internes | 83'655.7 | 41'705.0 | 41'950.6 | 100.6% | 40'236.3 |
| Revenus | 1'196'172.5 | 1'192'867.3 | 3'305.2 | 0.3% | 1'181'697.7 |
| 40 Revenus fiscaux | 857'481.0 | 871'709.0 | -14'228.0 | -1.6% | 852'361.9 |
| Impôts sur revenu et fortune personnes physiques | 555'050.0 | 578'732.0 | -23'682.0 | -4.1% | 555'070.1 |
| Impôts sur bénéfice et capital personnes morales | 195'106.0 | 187'652.0 | 7'454.0 | 4.0% | 181'930.3 |
| Taxe professionnelle communale | 107'025.0 | 105'025.0 | 2'000.0 | 1.9% | 115'003.2 |
| Impôts sur les chiens | 300.0 | 300.0 | - | - | 358.4 |
| 42 Taxes | 37'345.6 | 37'653.3 | -307.6 | -0.8% | 40'945.2 |
| 43 Revenus divers | 5'241.0 | 6'373.9 | -1'132.9 | -17.8% | 7'473.6 |
| 44 Revenus financiers | 154'223.9 | 176'877.0 | -22'653.2 | -12.8% | 188'773.7 |
| 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux | 2'595.2 | 338.0 | 2'257.2 | 667.8% | 854.4 |
| 46 Revenus de transfert | 53'050.1 | 55'631.0 | -2'580.9 | -4.6% | 47'674.6 |
| 47 Subventions à redistribuer | 2'580.0 | 2'580.0 | - | - | 3'378.0 |
| 49 Imputations internes | 83'655.7 | 41'705.0 | 41'950.6 | 100.6% | 40'236.3 |

1.1

Figure 1: Charges par chapitre comptable (en milliers de francs et %)

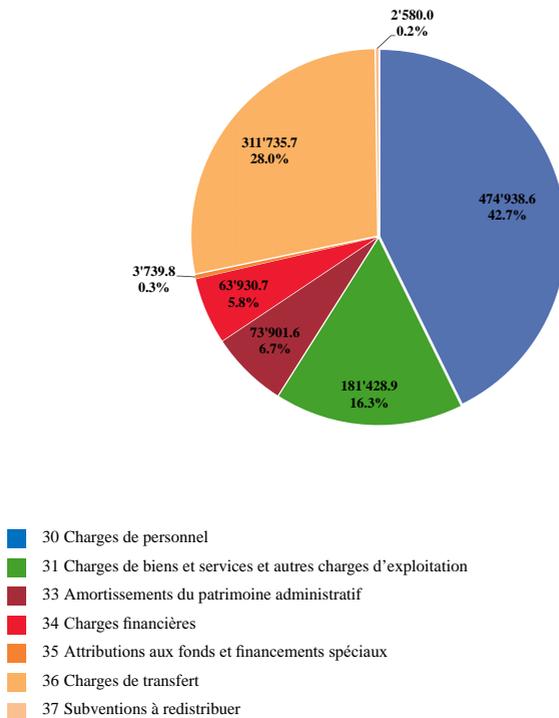
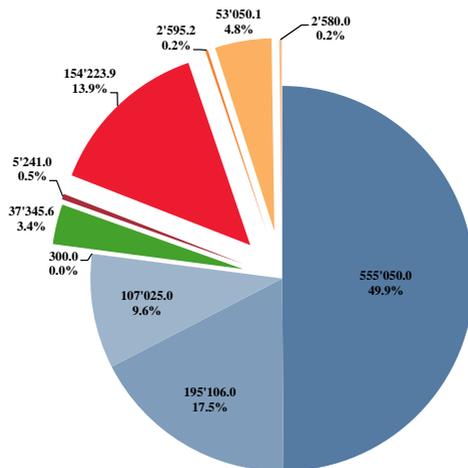


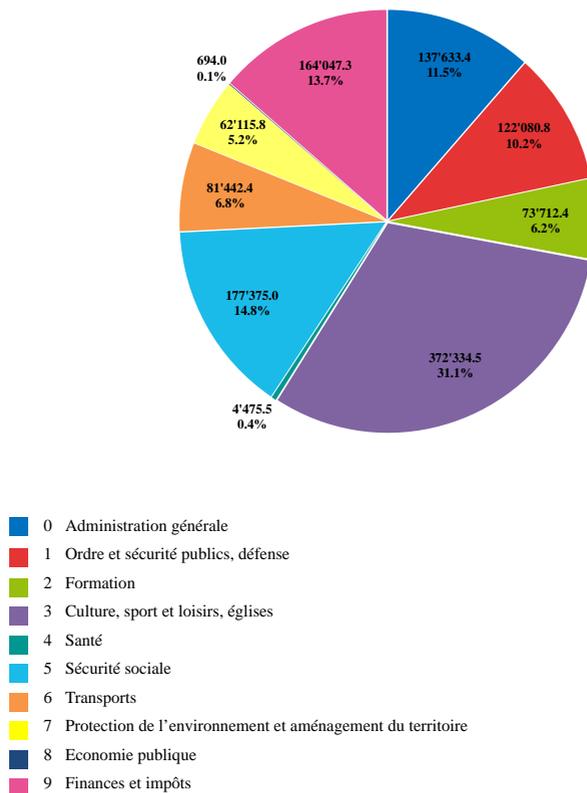
Figure 2 : Revenus par chapitre comptable (en milliers de francs et %)



1.1

- 40 Impôts sur revenu et fortune, personnes physiques
- 40 Impôts sur bénéfice et capital, personnes morales
- 40 Taxe professionnelle communale
- 40 Impôts sur les chiens
- 42 Taxes
- 43 Revenus divers
- 44 Revenus financiers
- 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- 46 Revenus de transferts
- 47 Subventions à redistribuer

Figure 3: Charges par politique publique (en milliers de francs et %)



1.1.3 Subventions

| En milliers de francs | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|---|------------------|------------------|----------------|--------------|------------------|
| Subventions monétaires | 222'948.0 | 219'875.2 | 3'072.8 | 1.4% | 209'942.6 |
| Autorités | 1'145.9 | 1'145.9 | - | 0.0% | 1'155.6 |
| Finances et logement | 10'619.0 | 10'156.0 | 463.0 | 4.6% | 9'496.4 |
| Constructions et aménagement | 1'177.6 | 1'177.6 | - | 0.0% | 1'558.1 |
| Culture et sport | 70'325.9 | 69'898.9 | 427.0 | 0.6% | 63'735.1 |
| Environnement urbain et sécurité | 153.3 | 169.3 | -16.0 | -9.5% | 144.9 |
| Cohésion sociale et solidarité | 139'526.3 | 137'327.5 | 2'198.8 | 1.6% | 133'852.4 |
| Gratuités (comptabilisées en imputations internes) | 42'305.9 | 42'410.1 | -104.2 | -0.2% | 40'759.7 |
| Autorités | 710.8 | 737.8 | -27.0 | -3.7% | 707.1 |
| Finances et logement | 3'819.3 | 3'690.9 | 128.4 | 3.5% | 3'929.3 |
| Constructions et aménagement | 52.1 | 135.2 | -83.2 | -61.5% | 403.2 |
| Culture et sport | 17'001.3 | 16'967.9 | 33.4 | 0.2% | 15'582.8 |
| Environnement urbain et sécurité | 6'881.4 | 6'905.4 | -24.0 | -0.3% | 5'986.9 |
| Cohésion sociale et solidarité | 13'841.0 | 13'972.8 | -131.8 | -0.9% | 14'150.4 |
| TOTAL | 265'253.9 | 262'285.3 | 2'968.6 | 1.1% | 250'702.2 |

1.1

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
Proposition: nouveau projet de budget 2018

1.1.4 Ressources humaines

| Département | | Fixes | | | | | | | Auxiliaires | | |
|-------------|----------------------------------|----------------------------|-----------------|-----------------------|------------|-------------|------------------|----------------|---|-------------------|----------------|
| | | NC 3010.020 et 3431.802 PF | | | | | | | NC 3010.030 et 3431.803 PF (en francs) | | |
| | | B 2017 | Nouveaux postes | Augmentations de taux | Transferts | Extrait C.A | Variation par DB | PB 2018 | PB 2018 | B 2017 | Écart |
| A | Autorités | 78.2 | - | - | - | - | -0.4 | 77.8 | 934'354 | 929'471 | 4'883 |
| 1 | Finances et logement | 375.0 | - | - | -2.4 | - | 0.8 | 373.4 | 1'624'481 | 1'624'481 | - |
| 2 | Constructions et aménagement | 244.2 | - | - | 0.9 | - | -1.7 | 243.4 | 856'000 | 856'000 | - |
| 3 | Culture et sport | 1'057.2 | - | - | 1.5 | - | 2.6 | 1'061.4 | 4'823'721 | 4'538'416 | 285'304 |
| 4 | Environnement urbain et sécurité | 1'236.3 | - | - | - | 7.0 | -0.2 | 1'243.1 | 1'675'000 | 1'675'000 | - |
| 5 | Cohésion sociale et solidarité | 380.6 | - | - | - | - | 2.6 | 383.2 | 1'887'929 | 1'806'936 | 80'993 |
| | Total | 3'371.5 | - | - | - | 7.0 | 3.7 | 3'382.3 | 11'801'485 | 11'430'304 | 371'181 |

Ne sont pas comprises dans les natures comptables 3010.030 et 3431.803 (PF) les charges sociales estimées à 22.58%

DB : Disponible Budgétaire

NC : Nature comptable

1.1.5 Variations de postes au nouveau projet de budget 2018

| Environnement urbain et sécurité | | | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|------|---|-----------------|---------------|
| | | | au prorata | annualisé | |
| 4003 | SIS-Sapeurs-pompiers professionnels | 3.0 | Sapeur-euse-s pompier-ère-s (dès le 01.09.2018) | 112'581 | 337'743 |
| 4010 | VVP-Unité collecte des déchets | -3.0 | Chauffeur-euse-s Internalisation collecte écopoints | -274'275 | -274'275 |
| Variations de postes demandés | | - | Montant y.c. charges sociales | -161'694 | 63'468 |

1.1

Le montant inscrit dans la colonne « au prorata » correspond au montant inscrit au Projet de budget 2018. Il prend en compte la date à partir de laquelle le poste est occupé (par exemple : Sapeur-euse-s pompier-ère-s (dès le 01.09.2018)).
 La colonne « annualisé » indique le coût du poste pour l'année entière.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
Proposition: nouveau projet de budget 2018

1.2 Services compétents

1.2.1 DFIN - Assurances

| En milliers de francs | | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|-----------------------|---|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Charges | | 3'428.8 | 3'600.8 | -172.0 | -4.8% | 2'899.8 |
| 313 | Prestations de services et honoraires | 2'455.1 | 2'474.3 | -19.2 | -0.8% | 1'998.2 |
| 3134.010 | C-ASS Primes d'assurances incendie | 1'149.1 | 1'148.5 | 0.6 | 0.1% | 1'001.6 |
| 3134.020 | C-ASS Primes d'assurances dégâts d'eau | 285.8 | 270.0 | 15.7 | 5.8% | 285.3 |
| 3134.030 | C-ASS Primes d'assurances bris de glaces | 199.9 | 236.0 | -36.2 | -15.3% | 197.8 |
| 3134.040 | C-ASS Primes d'assurances rc générale | 82.9 | 83.0 | -0.1 | -0.1% | 78.2 |
| 3134.050 | C-ASS Primes d'assurances rc véhicules | 223.1 | 223.1 | - | - | 216.2 |
| 3134.060 | C-ASS Primes d'assurances casco | 11.9 | 11.9 | 0.0 | 0.1% | 11.1 |
| 3134.070 | C-ASS Primes d'assurances vol | 119.5 | 119.5 | - | - | 111.3 |
| 3134.080 | C-ASS Primes d'assurances transports | 200.9 | 200.9 | - | - | 31.8 |
| 3134.090 | C-ASS Primes assurances prot. juridique | 27.0 | 26.8 | 0.2 | 0.8% | 26.4 |
| 3134.100 | C-ASS Franchises | 155.0 | 154.6 | 0.5 | 0.3% | 38.5 |
| 343 | Charges pour biens-fonds, patrimoine financier | 973.7 | 1'126.5 | -152.8 | -13.6% | 901.6 |
| 3439.410 | C-ASS Primes d'assurances incendie PF | 560.9 | 704.8 | -143.9 | -20.4% | 552.9 |
| 3439.420 | C-ASS Primes d'assurances dégâts d'eau PF | 130.2 | 165.8 | -35.6 | -21.5% | 127.9 |
| 3439.430 | C-ASS Primes d'assurances bris de glaces PF | 120.5 | 101.9 | 18.6 | 18.3% | 120.4 |
| 3439.440 | C-ASS Primes d'assurances rc générale PF | 52.1 | 51.0 | 1.1 | 2.2% | 47.6 |
| 3439.450 | C-ASS Franchises PF | 110.0 | 103.0 | 7.0 | 6.8% | 52.7 |

1.2.2 Gérance immobilière municipale

| En milliers de francs | | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|-----------------------|---|--------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Charges | | 999.3 | 1'068.4 | -69.2 | -6.5% | 1'177.5 |
| 312 | Alimentation et élimination, biens-fonds PA | 811.2 | 779.6 | 31.6 | 4.1% | 886.5 |
| 3120.050 | C-GIM Chauffage | 811.2 | 779.6 | 31.6 | 4.1% | 886.5 |
| 343 | Charges pour biens-fonds, patrimoine financier | 188.1 | 288.8 | -100.7 | -34.9% | 290.9 |
| 3439.130 | C-GIM Chauffage PF | 188.1 | 288.8 | -100.7 | -34.9% | 290.9 |

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
 Proposition: nouveau projet de budget 2018

3341

1.2.3 DFIN - Centrale municipale d'achat et d'impression

| En milliers de francs | | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|-----------------------|---|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| Charges | | 918,1 | 746,1 | 172,0 | 23,1% | 875,2 |
| 310 | Charges de matériel et de marchandises | 617,3 | 472,9 | 144,4 | 30,5% | 605,6 |
| 3100.020 | C-CMAI Achats de fournitures de bureau | 225,0 | 224,5 | 0,5 | 0,2% | 209,5 |
| 3101.130 | C-CMAI Achats de fournit. pour ateliers | 15,3 | 15,3 | - | - | 17,1 |
| 3102.020 | C-CMAI Impressions diverses | 287,0 | 180,1 | 106,9 | 59,4% | 287,2 |
| 3103.070 | C-CMAI Frais de reliure et restauration livres | 90,0 | 53,1 | 36,9 | 69,6% | 91,8 |
| 311 | Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif | 159,3 | 159,2 | 0,1 | 0,1% | 150,2 |
| 3110.010 | C-CMAI Achat mobilier,machines de bureau | 144,0 | 143,9 | 0,1 | 0,1% | 139,3 |
| 3111.110 | C-CMAI Achats matériel atelier,outillage | 15,3 | 15,3 | - | - | 10,8 |
| 313 | Prestations de services et honoraires | 17,0 | 4,8 | 12,2 | 254,2% | 21,7 |
| 3130.110 | C-CMAI Transports effectués par tiers | 12,0 | 3,8 | 8,2 | 217,5% | 8,8 |
| 3130.240 | C-CMAI Prestations pour services divers | 5,0 | 1,0 | 4,0 | 390,2% | 13,0 |
| 315 | Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles | 49,5 | 52,0 | -2,5 | -4,9% | 41,5 |
| 3150.020 | C-CMAI Entretien mobilier,machines bur. | 15,3 | 15,3 | - | - | 11,0 |
| 3151.030 | C-CMAI Entretien mat.équip.nettoyage bât. | 9,0 | 1,0 | 8,0 | 782,4% | 9,1 |
| 3151.060 | C-CMAI Entr. matériel ateliers par tiers | 25,2 | 35,7 | -10,5 | -29,4% | 21,4 |
| 316 | Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation | 75,0 | 57,1 | 17,9 | 31,3% | 56,2 |
| 3161.140 | C-CMAI Location autres équipements divers | 75,0 | 57,1 | 17,9 | 31,3% | 56,2 |

1.2

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
Proposition: nouveau projet de budget 2018

1.2.4 Direction des systèmes d'information et de communication

| En milliers de francs | | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|-----------------------|---|-----------------|-----------------|---------------|--------------|----------------|
| Charges | | 10'221.2 | 10'434.8 | -213.6 | -2.0% | 9'755.8 |
| 310 | Charges de matériel et de marchandises | 12.0 | 12.0 | - | - | 9.9 |
| 3100.050 | C-DSIC Achat de fournitures informat. | 12.0 | 12.0 | - | - | 9.9 |
| 311 | Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif | 770.0 | 780.0 | -10.0 | -1.3% | 752.8 |
| 3113.010 | C-DSIC Achat de matériel informatique | 660.0 | 500.0 | 160.0 | 32.0% | 666.7 |
| 3113.040 | C-DSIC Achat matériel de communication | 110.0 | 280.0 | -170.0 | -60.7% | 86.2 |
| 313 | Prestations de services et honoraires | 2'765.0 | 2'765.0 | - | - | 2'582.0 |
| 3130.170 | C-DSIC Liaisons inform.radio,TV,Internet | 180.0 | 150.0 | 30.0 | 20.0% | 179.4 |
| 3130.200 | C-DSIC Téléphones | 1'141.5 | 1'171.5 | -30.0 | -2.6% | 1'082.3 |
| 3132.020 | C-DSIC Honor. pour prestation informat. | 1'443.6 | 1'443.6 | - | - | 1'320.3 |
| 314 | Travaux d'entretien | 700.0 | 700.0 | - | - | 679.0 |
| 3144.090 | C-DSIC Entr. inform. et télécom. bât.adm | 550.0 | 550.0 | - | - | 554.5 |
| 3149.050 | C-DSIC Entretien, réseaux fibre optique | 150.0 | 150.0 | - | - | 124.5 |
| 315 | Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles | 4'908.0 | 5'118.0 | -210.0 | -4.1% | 4'772.8 |
| 3153.010 | C-DSIC Entret. de matériel informatique | 4'268.0 | 4'368.0 | -100.0 | -2.3% | 4'205.5 |
| 3153.040 | C-DSIC Entret. de matériel communication | 640.0 | 750.0 | -110.0 | -14.7% | 567.3 |
| 316 | Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation | 831.8 | 854.8 | -23.0 | -2.7% | 762.5 |
| 3161.030 | C-DSIC Location appareils multifonctions | 740.7 | 763.7 | -23.0 | -3.0% | 717.7 |
| 3161.060 | C-DSIC Location matériel télécom. transm | 15.5 | 15.5 | - | - | 9.3 |
| 3169.010 | C-DSIC Location de logiciels | 75.6 | 75.6 | - | - | 35.4 |
| 343 | Charges pour biens-fonds, patrimoine financier | 234.4 | 205.0 | 29.4 | 14.3% | 196.8 |
| 3431.210 | C-DSIC Achat matériel communication PF | 10.4 | - | 10.4 | - | 6.3 |
| 3431.240 | C-DSIC Entr. inform. téléco.bât loc. PF | 55.0 | 55.0 | - | - | 44.1 |
| 3431.310 | C-DSIC Entret. matériel communication PF | 10.0 | - | 10.0 | - | 7.7 |
| 3439.510 | C-DSIC Liaisons inform.radio,TV,Inter PF | - | - | - | - | 3.9 |
| 3439.520 | C-DSIC Téléphones PF | 159.0 | 150.0 | 9.0 | 6.0% | 134.8 |

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
 Proposition: nouveau projet de budget 2018

3343

1.2.5 Ressources humaines

| En milliers de francs | | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|-----------------------|--|------------------|------------------|----------------|--------------|------------------|
| Charges | | 480'599.9 | 475'690.9 | 4'909.0 | 1.0% | 469'641.8 |
| 300 | Autorités et commissions | 1'756.6 | 1'756.6 | - | - | 1'964.5 |
| 3000.020 | C-DRH Jetons de présence CM | 1'708.2 | 1'708.2 | - | - | 1'881.1 |
| 3000.060 | C-DRH Jetons de présence autres commiss. | 48.4 | 48.4 | - | - | 83.3 |
| 301 | Salaires du personnel administratif et d'exploitation | 371'316.6 | 366'189.9 | 5'126.7 | 1.4% | 366'057.3 |
| 3010.020 | C-DRH Salaires fonctionnaires | 328'683.2 | 326'336.3 | 2'346.9 | 0.7% | 307'282.3 |
| 3010.030 | C-DRH Salaires personnel auxiliaire | 11'801.5 | 11'430.3 | 371.2 | 3.2% | 15'497.8 |
| 3010.040 | C-DRH Salaires des stagiaires | 400.0 | 400.0 | - | - | 320.5 |
| 3010.050 | C-DRH Salaires des apprentis | 1'620.3 | 1'620.3 | - | - | 1'455.0 |
| 3010.080 | C-DRH Salaires des civilistes | 255.0 | 320.0 | -65.0 | -20.3% | 226.1 |
| 3010.090 | C-DRH Salaires des jeunes durant l'été | 250.0 | 250.0 | - | - | 249.2 |
| 3010.110 | C-DRH Heures supplémentaires | 1'172.6 | 1'192.1 | -19.5 | -1.6% | 1'570.9 |
| 3010.120 | C-DRH Prime de fidélité | 28'016.1 | 27'529.8 | 486.3 | 1.8% | 26'994.1 |
| 3010.130 | C-DRH Indemnités de départ | - | - | - | - | 124.5 |
| 3010.140 | C-DRH Prime de mise à la retraite | 910.9 | 818.8 | 92.1 | 11.2% | 575.2 |
| 3010.170 | C-DRH Prime professionnelle et de fonct. | 2'158.5 | 2'152.7 | 5.8 | 0.3% | 2'349.9 |
| 3010.180 | C-DRH Service supplémentaire (indemnité) | 1'022.1 | 1'022.6 | -0.5 | -0.0% | 1'087.7 |
| 3010.190 | C-DRH Indemnités de nuisance | 7'180.7 | 7'177.5 | 3.2 | 0.0% | 8'025.2 |
| 3010.200 | C-DRH Prime de fin d'étude | 19.5 | 19.5 | - | - | 17.5 |
| 3010.240 | C-DRH Traitement divers - Réadap. prof. | 486.3 | 800.0 | -313.7 | -39.2% | 213.7 |
| 3010.260 | C-DRH Réduction pour postes vacants | -12'900.0 | -15'000.0 | 2'100.0 | -14.0% | - |
| 3010.270 | C-DRH Indemnités au décès | 240.0 | 120.0 | 120.0 | 100.0% | 67.7 |
| 303 | Travailleurs temporaires | 590.0 | 590.0 | - | - | 54.8 |
| 3030.010 | C-DRH Personnel interimaire | 590.0 | 590.0 | - | - | 54.8 |
| 304 | Allocations | 4'740.3 | 4'716.4 | 23.9 | 0.5% | 4'909.3 |
| 3040.010 | C-DRH Allocations de naissance | 50.0 | 50.0 | - | - | 56.5 |
| 3040.020 | C-DRH Allocations pour enfants | 4'027.5 | 3'998.3 | 29.3 | 0.7% | 4'080.8 |
| 3042.010 | C-DRH Indemnités de repas | 328.3 | 333.6 | -5.4 | -1.6% | 355.8 |
| 3049.010 | C-DRH Indemnités de vêtements | 334.5 | 334.5 | - | - | 416.3 |
| 305 | Cotisations patronales | 88'040.2 | 89'013.3 | -973.1 | -1.1% | 84'882.2 |
| 3050.010 | C-DRH Assurance maternité part ADM | 148.1 | 157.1 | -9.0 | -5.7% | 148.9 |
| 3050.020 | C-DRH Cotisations AVS, AI, APG | 18'970.4 | 19'735.2 | -764.8 | -3.9% | 18'599.5 |
| 3050.030 | C-DRH Cotisations assurance chômage | 3'859.3 | 4'023.7 | -164.4 | -4.1% | 3'944.5 |
| 3050.040 | C-DRH Part aux frais administratifs AVS | 543.1 | 559.5 | -16.4 | -2.9% | 529.8 |
| 3052.010 | C-DRH Cotisat.caisse assurance du pers. | 47'567.7 | 47'882.4 | -314.7 | -0.7% | 45'569.7 |
| 3052.020 | C-DRH Caisse assurance du person. 57/62 | 400.0 | 365.0 | 35.0 | 9.6% | - |
| 3052.030 | C-DRH Cotisations autres caisses | 400.0 | 12.0 | 388.0 | 3233.3% | 54.0 |

1.2

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
 Proposition: nouveau projet de budget 2018

Ressources humaines - suite

| En milliers de francs | | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|-----------------------|---|----------------|----------------|---------------|--------------|----------------|
| 3052.050 | C-DRH Frais administratifs CAP | 16,0 | 12,5 | 3,5 | 28,0% | 28,9 |
| 3052.060 | C-DRH Ajustement global cotisations CAP | -600,0 | -1'000,0 | 400,0 | -40,0% | - |
| 3053.010 | C-DRH Cotisat.assurance accidents prof. | 7'807,2 | 8'139,6 | -332,4 | -4,1% | 2'890,5 |
| 3053.030 | C-DRH Cotisat.assurance accidents non pr | - | - | - | - | 4'181,9 |
| 3053.090 | C-DRH Cotisations assurances hors LAA | 5,0 | 5,0 | - | - | 2,9 |
| 3053.100 | C-DRH Ajust. global cotisations ass.acc.prof. | -350,0 | -500,0 | 150,0 | -30,0% | - |
| 3054.010 | C-DRH Cotisations allocat. familiales | 9'008,3 | 9'388,6 | -380,2 | -4,0% | 8'709,1 |
| 3056.010 | C-DRH Particip.caisse maladie pers. fixe | - | 32,6 | -32,6 | -100,0% | 65,5 |
| 3059.010 | C-DRH Contributions pour civilistes | 265,0 | 200,0 | 65,0 | 32,5% | 157,0 |
| 306 | Prestations de l'employeur | 3'133,1 | 2'690,0 | 443,1 | 16,5% | 2'449,3 |
| 3060.010 | C-DRH Pension du Conseil Administratif | 1'600,0 | 1'400,0 | 200,0 | 14,3% | 1'233,0 |
| 3060.020 | C-DRH Pension SIS | 1'401,0 | 1'160,0 | 241,0 | 20,8% | 1'115,2 |
| 3061.010 | C-DRH Rentes complémentaires | 130,0 | 130,0 | - | - | 101,1 |
| 3060.030 | C-DRH Pensions diverses | 2,1 | - | 2,1 | - | - |
| 309 | Autres charges de personnel | 2'890,8 | 3'027,9 | -137,0 | -4,5% | 2'024,3 |
| 3090.010 | C-DRH Formation et perfectionnement du personnel | 2'400,0 | 2'400,0 | - | - | 1'559,0 |
| 3091.010 | C-DRH Annonces et frais pour rech. pers. | 220,0 | 220,0 | - | - | 210,7 |
| 3099.030 | C-DRH Frais de visites médicales | 225,0 | 225,0 | - | - | 80,3 |
| 3099.070 | C-DRH Fonds de décès | 45,8 | 182,9 | -137,0 | -74,9% | 174,4 |
| 313 | Prestations de services et honoraires | - | - | - | - | 25,2 |
| 3130.180 | C-DRH Liaisons inform.,radio,TV,Internet | - | - | - | - | 19,5 |
| 3130.210 | C-DRH Téléphones | - | - | - | - | 0,9 |
| 3130.221 | C-DRH Frais réception pour des tiers | - | - | - | - | 4,8 |
| 317 | Dédommagements | 776,7 | 771,3 | 5,4 | 0,7% | 578,3 |
| 3170.040 | C-DRH Débours des autorités | 68,9 | 68,9 | - | - | 66,4 |
| 3170.060 | C-DRH Indemnités de fonction | - | - | - | - | 82,2 |
| 3170.080 | C-DRH Frais dépl.et repas de travail per | 437,2 | 431,9 | 5,4 | 1,2% | 203,1 |
| 3170.090 | C-DRH Indemn.utilisation transports pub. | 270,6 | 270,6 | - | - | 226,5 |
| 319 | Diverses charges d'exploitation | - | - | - | - | 3,2 |
| 3199.031 | C-DRH Cadeaux | - | - | - | - | 0,2 |
| 3199.100 | C-DRH Autres frais | - | - | - | - | 3,0 |
| 343 | Charges pour biens-fonds, patrimoine financier | 7'355,7 | 6'935,5 | 420,1 | 6,1% | 6'693,5 |
| 3431.802 | C-DRH Sal fonctionnaires PF | 5'379,3 | 5'081,9 | 297,4 | 5,9% | 4'969,9 |
| 3431.812 | C-DRH Prime de fidélité PF | 454,0 | 426,8 | 27,2 | 6,4% | 411,8 |
| 3431.814 | C-DRH Prime de mise à la retraite PF | - | 6,1 | -6,1 | -100,0% | 3,6 |
| 3431.817 | C-DRH Prime professionnelle et de fonct. PF | - | - | - | - | 2,2 |

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
 Proposition: nouveau projet de budget 2018

3345

Ressources humaines - suite

| En milliers de francs | | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|-----------------------|---|---------|--------|-------|---------|--------|
| 3431.819 | C-DRH Indemnités de nuisance PF | 20,0 | 20,0 | - | - | 18,5 |
| 3431.830 | C-DRH Allocations de naissance PF | - | - | - | - | 1,0 |
| 3431.831 | C-DRH Allocations pour enfants PF | 72,0 | 81,0 | -9,0 | -11,1% | 64,8 |
| 3431.832 | C-DRH Indemnités de repas PF | - | - | - | - | 0,0 |
| 3431.833 | C-DRH Indemnités de vêtements PF | 25,0 | 25,0 | - | - | 16,5 |
| 3431.835 | C-DRH Assurance maternité part ADM PF | 2,4 | 2,3 | 0,1 | 5,3% | 2,2 |
| 3431.836 | C-DRH Cotisations AVS, AI, APG PF | 300,4 | 285,2 | 15,2 | 5,3% | 270,1 |
| 3431.837 | C-DRH Cotisations assurance chômage PF | 61,2 | 58,1 | 3,1 | 5,3% | 57,9 |
| 3431.838 | C-DRH Part aux frais administratifs AVS PF | 8,5 | 8,1 | 0,4 | 5,3% | 7,7 |
| 3431.840 | C-DRH Cotisat.caisse assurance du pers. PF | 770,7 | 681,9 | 88,8 | 13,0% | 652,4 |
| 3431.845 | C-DRH Cotisat.assurance accidents prof. PF | 118,4 | 117,9 | 0,5 | 0,4% | 20,0 |
| 3431.847 | C-DRH Cotisat.assurance accid. non pr PF | - | - | - | - | 60,5 |
| 3431.854 | C-DRH Cotisations allocat. familiales PF | 142,9 | 135,7 | 7,3 | 5,3% | 126,5 |
| 3431.858 | C-DRH Particip.caisse maladie pers. fixe PF | - | 2,4 | -2,4 | -100,0% | 4,9 |
| 3431.871 | C-DRH Frais de visites médicales PF | - | - | - | - | -0,2 |
| 3431.874 | C-DRH Fonds de décès PF | 0,8 | 3,2 | -2,3 | -73,6% | 3,2 |

1.2

Commentaires :

Groupe 301

Augmentation due notamment aux mécanismes salariaux, aux coûts de la collocation des postes (0,7 mio) et à la ventilation des charges sociales (1,5 mio) du montant global de la «Réduction pour postes vacants» qui est désormais ventilée sur les groupes 301 (traitement) et 305 (charges sociales). Cette hausse de charge est partiellement compensée par l'effet de noria résultant des mouvements de personnel.

Groupe 305

La diminution de charges provient notamment de la ventilation des charges sociales (-1,5 mio) liées à la «Réduction pour postes vacants», à l'ajustement du taux LAA et des rappels CAP (-0,6 mio) et à la prise en compte du remboursement des charges sociales sur les indemnités accident (-0,6 mio). Celle-ci est pondérée par l'accroissement de charges sociales dû aux mécanismes salariaux et aux coûts de la «LPP pour tous» (0,4 mio).

Groupe 306

Augmentation consécutive à la hausse du nombre de pompier-bre-s en cessation d'activité (+ 4 personnes, soit 18 en 2018, 0,2 mio) et également des pensions CA (0,2 mio).

Groupe 343

Augmentation résultant des mécanismes salariaux et charges sociales inhérentes au PF (0,4 mio).

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
Proposition: nouveau projet de budget 2018

1.2.6 Direction du patrimoine bâti

| En milliers de francs | | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|-----------------------|---|-----------------|-----------------|---------------|--------------|-----------------|
| Charges | | 36'768.0 | 35'899.7 | 868.3 | 2.4% | 36'855.4 |
| 313 | Prestations de services et honoraires | 1'300.0 | 1'005.5 | 294.5 | 29.3% | 1'380.8 |
| 3130.060 | C-DPBA Frais surveillance et intervention | 140.0 | 135.0 | 5.0 | 3.7% | 144.1 |
| 3130.070 | C-DPBA Contrats de surveillance | 330.0 | 318.0 | 12.0 | 3.8% | 335.1 |
| 3130.080 | C-DPBA Contrats d'ouverture et fermeture | 230.0 | 222.5 | 7.5 | 3.4% | 242.3 |
| 3132.060 | C-DPBA Expertises des tiers - immeubles | 200.0 | 130.0 | 70.0 | 53.8% | 239.7 |
| 3132.080 | C-DPBA Honoraires divers - immeubles | 400.0 | 200.0 | 200.0 | 100.0% | 419.6 |
| 314 | Travaux d'entretien | 19'868.3 | 20'140.2 | -271.9 | -1.4% | 19'385.0 |
| 3140.050 | C-DPBA Entretien autres terrains, emplac. | 120.0 | 136.8 | -16.8 | -12.3% | 126.2 |
| 3140.070 | C-DPBA Entretien des clôtures & barrières | 100.0 | 130.0 | -30.0 | -23.1% | 93.4 |
| 3141.060 | C-DPBA Maintien propreté Ville de Genève | 100.0 | 200.0 | -100.0 | -50.0% | 115.3 |
| 3144.020 | C-DPBA Entretien des ouvrages PCI. | 250.0 | 200.0 | 50.0 | 25.0% | 321.6 |
| 3144.030 | C-DPBA Entretien bâtiments administrat. | 3'203.0 | 3'203.0 | - | - | 4'064.4 |
| 3144.060 | C-DPBA Contrats bâtiments administratifs | 630.0 | 630.0 | - | - | 590.4 |
| 3144.130 | C-DPBA Entretien des bâtiments publics | 13'170.0 | 13'123.2 | 46.8 | 0.4% | 11'762.9 |
| 3144.160 | C-DPBA Entretien logements de fonction | 5.0 | 5.0 | - | - | 24.7 |
| 3144.200 | C-DPBA Contrats bâtiments publics | 2'000.0 | 2'000.0 | - | - | 1'958.3 |
| 3144.290 | C-DPBA Entretien bâtiments industriels | 20.0 | 150.0 | -130.0 | -86.7% | 19.3 |
| 3144.300 | C-DPBA Contrats bâtiments industriels | 12.0 | 12.0 | - | - | 12.5 |
| 3144.330 | C-DPBA Entretien homes pour pers. âgées | 50.0 | 50.0 | - | - | 48.7 |
| 3144.380 | C-DPBA Entretien locaux de tiers | 110.3 | 190.2 | -79.9 | -42.0% | 133.8 |
| 3144.400 | C-DPBA Contrats locaux de tiers | 98.0 | 110.0 | -12.0 | -10.9% | 113.5 |
| 315 | Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles | 50.0 | 50.0 | - | - | 75.3 |
| 3159.070 | C-DPBA Entretien autre matériel par tiers | 50.0 | 50.0 | - | - | 75.3 |
| 343 | Charges pour biens-fonds, patrimoine financier | 15'549.7 | 14'704.0 | 845.7 | 5.8% | 16'014.3 |
| 3430.010 | C-DPBA Entretien autres terrains PF | 80.0 | 80.0 | - | - | 97.7 |
| 3430.410 | C-DPBA Entretien bâtiments locatifs | 13'505.7 | 12'535.0 | 970.7 | 7.7% | 13'952.4 |
| 3430.430 | C-DPBA Entretien clôtures PF | 9.0 | 9.0 | - | - | 32.3 |
| 3430.450 | C-DPBA Maintien propreté VG PF | 150.0 | 220.0 | -70.0 | -31.8% | 149.0 |
| 3431.030 | C-DPBA Contrats bâtiments locatifs PF | 1'600.0 | 1'700.0 | -100.0 | -5.9% | 1'558.4 |
| 3439.540 | C-DPBA Frais surveillance et intervention PF | 20.0 | 20.0 | - | - | 23.9 |
| 3439.550 | C-DPBA Contrats surveillance PF | 25.0 | 25.0 | - | - | 24.6 |
| 3439.720 | C-DPBA Honoraires divers immeubles PF | 70.0 | 25.0 | 45.0 | 180.0% | 76.6 |
| 3439.730 | C-DPBA Expertises tiers immeubles PF | 90.0 | 90.0 | - | - | 99.4 |

Commentaires :

L'augmentation de budget au PB 2018 est due au passage à la nouvelle norme MCH2 qui exige la matérialisation de l'utilisation des fonds spéciaux dans le budget de fonctionnement.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
Proposition: nouveau projet de budget 2018

3347

1.2.7 Énergie

| En milliers de francs | | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|-----------------------|---|-----------------|-----------------|---------------|--------------|-----------------|
| Charges | | 22'918.8 | 22'393.4 | 525.4 | 2.3% | 23'028.9 |
| 312 | Alimentation et élimination, biens-fonds PA | 16'756.3 | 17'203.3 | -447.0 | -2.6% | 16'772.7 |
| 3120.010 | C-ENE Bois | 70.0 | 117.0 | -47.0 | -40.2% | 70.3 |
| 3120.020 | C-ENE Électricité | 7'574.0 | 7'260.5 | 313.5 | 4.3% | 7'597.4 |
| 3120.030 | C-ENE Eau | 4'392.8 | 4'176.4 | 216.4 | 5.2% | 4'633.7 |
| 3120.040 | C-ENE Chauffage | 183.2 | 398.0 | -214.8 | -54.0% | 207.1 |
| 3120.060 | C-ENE Gaz | 3'411.2 | 4'075.3 | -664.1 | -16.3% | 3'173.6 |
| 3120.070 | C-ENE Huile de chauffage | 1'125.0 | 1'176.0 | -51.0 | -4.3% | 1'455.7 |
| 3120.999 | C-ENE Écarts d'inv.rebus, dim.prix | - | - | - | - | -365.3 |
| 314 | Travaux d'entretien | 960.7 | 745.1 | 215.6 | 28.9% | 1'014.4 |
| 3144.040 | C-ENE Entretien bâtiments administratifs | 100.9 | 104.0 | -3.1 | -3.0% | 113.8 |
| 3144.070 | C-ENE Contrats bâtiments administratifs | 99.4 | 80.0 | 19.4 | 24.2% | 70.6 |
| 3144.140 | C-ENE Entretien des bâtiments publics | 424.2 | 325.0 | 99.2 | 30.5% | 519.2 |
| 3144.210 | C-ENE Contrats bâtiments publics | 336.2 | 236.1 | 100.1 | 42.4% | 310.2 |
| 3144.340 | C-ENE Entretien homes pour pers. âgées | - | - | - | - | 0.6 |
| 343 | Charges pour biens-fonds, patrimoine financier | 5'201.8 | 4'445.0 | 756.8 | 17.0% | 5'241.9 |
| 3431.015 | C-ENE Entretien bâtiments locatifs PF | 403.4 | 332.0 | 71.3 | 21.5% | 474.4 |
| 3431.035 | C-ENE Contrats bâtiments locatifs PF | 110.4 | 160.0 | -49.6 | -31.0% | 108.3 |
| 3439.110 | C-ENE Électricité PF | 1'275.0 | 1'102.9 | 172.1 | 15.6% | 1'271.1 |
| 3439.120 | C-ENE Eau PF | 3'413.0 | 2'843.1 | 569.9 | 20.0% | 3'379.0 |
| 3439.140 | C-ENE Gaz PF | - | 6.9 | -6.9 | -100.0% | 9.0 |

1.2

Commentaires :

L'augmentation de budget au PB 2018 est due, d'une part, à l'augmentation de la dotation budgétaire relative aux contrats d'entretien des nouvelles installations qui seront mises en service d'ici 2018. D'autre part, au passage à la nouvelle norme MCH2 qui exige la matérialisation de l'utilisation des fonds spéciaux dans le budget de fonctionnement.

1.2.8 Logistique et manifestations

| En milliers de francs | | PB 2018 | B 2017 | Écart | % | C 2016 |
|-----------------------|---|----------------|----------------|----------|----------|----------------|
| Charges | | 1'621.7 | 1'621.7 | - | - | 1'571.6 |
| 310 | Charges de matériel et de marchandises | 1'063.9 | 1'063.9 | - | - | 1'052.2 |
| 3101.300 | C-LOM Achats carburant | 1'063.9 | 1'063.9 | - | - | 1'077.0 |
| 3101.899 | C-LOM Écarts stock carburant | - | - | - | - | -24.9 |
| 313 | Prestations de services et honoraires | 557.8 | 557.8 | - | - | 519.5 |
| 3137.030 | C-LOM Impôts taxes sur véhic. à moteur | 557.8 | 557.8 | - | - | 519.5 |

3.2 Projet de délibérations

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Délibération 1 - Budget administratif et mode de financement

Article premier - Budget de fonctionnement

| | En francs |
|---|---------------|
| Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à | 1'195'911'066 |
| sous déduction des imputations internes de | -83'655'673 |
| soit un total des charges nettes de | 1'112'255'393 |
| et les revenus à | 1'196'172'461 |
| sous déduction des imputations internes de | -83'655'673 |
| soit un total des revenus nets de | 1'112'516'788 |

L'excédent de revenus présumé s'élève à CHF 261'395.

Il se décompose de la manière suivante :

| | |
|-------------------------|---------|
| résultat opérationnel | 261'395 |
| résultat extraordinaire | - |

Article 2 - Budget des investissements

3.2

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

| | |
|-----------------------------|-------------|
| a) patrimoine administratif | |
| dépenses | 100'000'000 |
| recettes | 0 |
| investissements nets | 100'000'000 |
| b) patrimoine financier | |
| dépenses | 30'000'000 |
| recettes | 0 |
| investissements nets | 30'000'000 |
| c) total | |
| dépenses | 130'000'000 |
| recettes | 0 |
| investissements nets | 130'000'000 |

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017 (soir)
Proposition: nouveau projet de budget 2018

3349

Article 3 - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

| | | |
|---|------------|-------------|
| investissements nets PA | | 100'000'000 |
| amortissements PA | 76'744'525 | |
| attributions aux fonds (-) prélèvements | 1'144'650 | |
| excédent de revenus de fonctionnement | 261'395 | |
| autofinancement | | 78'150'570 |
| insuffisance de financement | | 21'849'430 |

Article 4 - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à CHF 261'395 correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5 - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Délibération 2 - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2018, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2018 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'État pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2018.

Le conseil municipal,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif, décide :

Délibération 3 - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2018 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 22'000'000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 30'000'000 francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2018, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que cette séance est exclusivement consacrée au nouveau projet de budget 2018. Lorsque les débats seront clos, je lèverai donc la séance.

Préconsultation

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, chers amis, il est compliqué de faire cette intervention. Pourquoi? Parce que si je la fais comme d'habitude, je sens qu'elle ne va pas vous plaire. (*Rires et remarques.*) Parce que je sais que je vais en gros vous répéter ce que je vous ai dit il y a deux petits mois. On pourrait se dire qu'on a fait la générale à fin août, début septembre, et que là on fait la première... En effet, vous avez le même projet de budget à l'exception des recettes fiscales qui ont été actualisées, et ça n'aura échappé à personne; je fais à nouveau mes excuses à la commission des finances, où on discutera de ce nouveau projet. Donc, vous refaire le discours que je vous ai fait à l'occasion du premier projet de budget, ça ne va pas être possible, parce que je pense que je vais blesser vos susceptibilités; j'ai déjà froissé la commission des finances, je vais m'arrêter là.

Je pourrais la faire plus dans le style des interventions que faisait Pierre Losio, un conseiller municipal Vert que j'adorais, qui parfois commençait son intervention en disant «voilà voilà!» – puis s'arrêtait. Ou alors je pourrais reprendre le phrasé d'une conseillère municipale aujourd'hui cheffe de groupe, qui avait eu la mauvaise idée, à mon sens, de me traiter un jour de vilaine sorcière – M^{me} Richard s'est reconnue... –, en disant que je me moquais des petits nains et leur faisais faire n'importe quoi. Là on pourrait dire que ce n'est pas une méchante et vilaine sorcière qu'on a avec ce projet de budget, mais plutôt une gentille petite fée, qui à fin août avait exposé les propositions budgétaires, avait rassuré le Conseil municipal en lui rappelant que le projet de budget est un processus qu'on commence fin août, début septembre, et puis qu'on adapte à la faveur des nouvelles recettes fiscales. Le Conseil administratif, en ayant discuté notamment avec le Conseil d'Etat, avait le sentiment qu'elles s'amélioreraient et que, potentiellement, rien ne devait vous empêcher d'entrer en matière.

Ce soir, en fait, on en est vraiment à ce constat-là, parce que vous avez exactement le même projet de budget, on n'a fait aucune proposition supplémentaire, aucun amendement. On a recherché l'équilibre. L'équilibre ne s'est pas fait uniquement avec les nouvelles recettes fiscales; elles y ont très largement contribué, on le verra en commission des finances. Il s'agit principalement de meilleures perspectives relatives aux entreprises, un saut s'agissant des entreprises qui est vraiment conséquent, en deux volets: la fiscalité des entreprises, qui augmente de 9 millions et la taxe professionnelle de 2 millions. Il y a une amélioration aussi de la fiscalité des personnes physiques, principalement l'impôt à la source.

Somme toute, le Conseil administratif a tout de même dû arbitrer à hauteur de 1,2 million pour arriver à l'équilibre. Ce 1,2 million vient essentiellement – et même exclusivement, en définitive – de mon département. C'est donc moi qui suis arrivée devant mes collègues avec ce 1,2 million qui restait à trouver et qui a été trouvé dans mon département. (*Brouhaha. Cloche.*)

Ce projet de budget est soutenu à l'unanimité du Conseil administratif. On n'est absolument pas dans un débat idéologique ou de posture gauche-droite. La volonté du Conseil administratif est de vous voir entrer en matière ce soir, mais comme parfois vous ne souhaitez pas entrer en matière on vous a tout de même proposé, si par hasard vous refusiez, les douzièmes provisionnels, comme on l'avait fait l'année passée, à une autre période. La volonté du Conseil administratif est également que l'on reste dans le cadre légal. Alors je ne suis pas sûre que ce soir je serai entendue, mais je pose quand même le discours du Conseil administratif. On bénéficie d'une exception dans la loi sur l'administration des communes, parce qu'en principe à peu près toutes les communes, au moment où je vous parle, ont déjà voté leur budget. Il y a une commune qui a un temps plus long pour voter son budget, c'est la Ville de Genève; elle a jusqu'à mi-décembre pour ce faire.

Depuis le début de la législature, on assiste à une espèce de valse où on entre en matière, on n'entre pas en matière, on vote, on ne vote pas les douzièmes; la plupart du temps on est au-delà du temps imparti. Alors on peut fonctionner légalement en douzièmes, mais ça pose beaucoup de problèmes de fonctionnement à l'administration, je pense que vous devez en être conscients. On peut fonctionner en douzièmes, par contre à la base vous avez un impératif légal qui stipule que le Conseil municipal statue sur son budget à la mi-décembre. Cette année de la législature est exceptionnelle, mais chaque année vous statuez bien souvent au-delà de ce délai, et je pense que ce n'est pas raisonnable.

Certes, il y a un gros budget, certes il y a beaucoup de tensions politiques, certes il y a un jeu de posture entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, la droite et la gauche. On en a pris acte, mais en même temps, et c'est en lien aussi avec l'exhortation que vous lit le président en début de chaque séance, vous devriez par principe fonctionner dans le cadre légal qui est prévu pour vous, en sachant qu'il est déjà assoupli par rapport à ce que connaissent les autres communes. On nous autorise à voter à peu près un mois plus tard que les autres communes, et malgré cela, sur cette législature, ça ne suffit pas, parce qu'on dépasse quasiment chaque fois le cadre de la loi sur l'administration des communes. Je pense que c'est un mauvais signal que la Ville donne au Conseil d'Etat, au Grand Conseil, aux citoyens, de l'incapacité de l'institution à statuer dans les délais qui lui ont été fixés par le législateur.

Pour ce projet de budget, sur lequel vous n'avez pas souhaité entrer en matière à fin août, début septembre, je pense que vous devriez renoncer, même si je sais que c'est quelque chose que vous n'aimez pas faire, à le renvoyer en

commissions spécialisées, vu la situation exceptionnelle dans laquelle une fois de plus on se trouve, et l'étudier uniquement en commission des finances. Si vous décidez ce soir de renvoyer le budget dans toutes les commissions, à moins que vous changiez totalement votre façon de travailler, que vous travailliez tous les jours de la semaine et durant plusieurs semaines d'affilée, vous n'arriverez pas, matériellement, à faire les discussions, voir les magistrats, potentiellement faire vos amendements, rendre le rapport et voter pour le 9 décembre.

C'est une situation exceptionnelle que vous avez souhaitée, puisque vous aviez matériellement la possibilité d'entrer en matière début septembre sur ce projet de budget, or vous ne l'avez pas fait. Je pense que vous avez la possibilité ce soir de corriger cette situation institutionnelle chaotique dans laquelle la Ville se retrouve année après année, en décidant exceptionnellement que le projet de budget va uniquement aux finances et pas dans toutes les commissions. Si vous ne faites pas ce choix-là ce soir – à moins, de nouveau, que vous ne modifiez totalement votre fonctionnement, mais j'ai l'impression que ça, c'est difficile professionnellement pour la plupart d'entre vous –, ça signifie que matériellement vous ne voterez pas le budget le 9 décembre, que vous voterez de nouveau les douzièmes provisionnels, mais je trouve qu'en termes d'image c'est catastrophique, parce que vous donnez le sentiment que vous n'arrivez pas à faire le travail qui est le vôtre, alors que dans toutes les autres communes ça se fait, et ça se fait en respectant le délai légal. Aussi, pour moi c'est très important, parce que vous rendez beaucoup plus compliqué le travail de la fonction publique, et je vais vous expliquer très brièvement pourquoi.

Je tiens à souligner que le Conseil d'Etat nous a laissé une latitude sur le fonctionnement de la Ville en douzièmes provisionnels – je saisis l'opportunité de le remercier. Le Conseil d'Etat pourrait avoir une lecture très stricte de l'application des douzièmes. Concrètement, ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'on prend le budget de l'année précédente, on le divise par douze, et on ne peut dépenser que ce montant-là, pas un franc de plus. Lorsqu'on a été la première fois en douzièmes, on a discuté avec le Conseil d'Etat. Son président François Longchamp a alors dit que, vu les politiques que nous portons, les festivals qui sont dans le département de M. Kanaan, le Grand Théâtre, faire fonctionner la Ville uniquement en douzièmes, concrètement et matériellement, c'est quasiment lui rendre la vie impossible; on ne peut pas fonctionner uniquement en douzièmes quand on est un festival, si on commence en début d'année. Il y a donc eu un assouplissement de la règle des douzièmes, une bienveillance du Conseil d'Etat vis-à-vis du Conseil administratif, pour nous permettre exceptionnellement, sur certaines politiques publiques, pour certaines institutions, de dépasser le douzième. Cependant, cette latitude n'est pas automatique; elle peut ne pas être reconduite.

Si le calcul d'un conseiller ou d'une conseillère municipale était de dire qu'on survit aux douzièmes, que ce n'est pas si grave que ça, il faut savoir que si le

Conseil d'Etat reste dans son rôle, s'il décide que pour la Ville – ce qu'il fait d'ailleurs d'habitude pour les autres communes – un douzième c'est exactement le poids financier d'un mois et pas un franc de plus, vous rendrez impossible la vie des services, la vie de certains subventionnés, la vie de certaines institutions qui dépendent de notre collectivité publique, et c'est pour ça que je plaide ce soir pour le renvoi de ce projet de budget uniquement en commission des finances, en sachant, et je parle sous le contrôle des membres de la commission des finances, notamment son président M. Simon Brandt, que même si le projet de budget paraît uniquement en commission des finances, ça serait déjà un sacré challenge de réussir à boucler la boucle.

Je pense que dans la vie on opte pour certains chemins et, une fois qu'on les a pris, eh bien on en assume les conséquences. On a décidé qu'on n'entrait pas en matière sur le premier projet de budget. Ce soir vous en avez un deuxième; le cadre légal vous le connaissez aussi bien que moi, le fait que le Conseil d'Etat peut être plus ou moins souple vis-à-vis de la Ville, vous le savez, je viens de vous le dire, et je pense donc que ce serait vraiment de bonne pratique de renvoyer ce projet de budget uniquement en commission des finances. Avec mes équipes, nous avons tout prévu et nous sommes vraiment à votre disposition pour vous accompagner selon la manière dont vous voulez travailler, le rythme que vous voulez imprimer à cette étude, indépendamment, et j'insiste, des moments où vous siégeriez. Si vous décidez, en commission des finances, de siéger le mardi et le mercredi, ce que vous faites habituellement, eh bien on sera là le mardi et le mercredi, mais si vous siégez le samedi, le dimanche, on viendra le samedi, le dimanche, parce qu'une chose est sûre pour nous, c'est qu'on doit vous donner les moyens de travailler et de rester dans le cadre légal.

Parfois on a le sentiment au Conseil municipal qu'on est très rigide dans notre posture de Conseil administratif; moi je vous dis que pour cette étude de ce projet de budget 2018, si vous décidez de travailler différemment, sur un autre rythme, à d'autres jours, l'administration, mes services, moi-même, on vous accompagnera et ça ne posera pas de problèmes, on aura toute la souplesse qu'il faut dans cette situation exceptionnelle. J'espère donc ce soir que vous entrez en matière sur la proposition du Conseil administratif et que vous entendrez la position très rationnelle, très pragmatique – très légaliste, je suis d'accord – que le Conseil administratif défend lorsqu'il vous demande de renvoyer uniquement ce projet de budget en commission des finances. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. A ma connaissance, on ne peut pas convoquer de séances le dimanche. J'aimerais profiter de cette séance et du fait que j'ai le micro pour saluer à la tribune notre ancien collègue Antoine Maulini.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le nouveau projet de budget 2018 est acceptée par 54 oui contre 15 non.

Le président. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui la demandent. M. Daniel Sormanni a la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Tout d'abord, si vous permettez, je traverserai la salle pour offrir ces fleurs à M^{me} Vera Figurek. (*Applaudissements nourris.*)

Le président. On peut l'applaudir, parce que c'est un beau geste!

(*M. Sormanni remet un bouquet de fleurs à M^{me} Figurek et rejoint sa place.*)

Le président. M^{me} Figurek n'a même pas eu le temps de vous faire la bise! (*Exclamations. Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni. Ce sera pour tout à l'heure!

Des voix. La bise! La bise!

(*M. Sormanni et M^{me} Figurek se font la bise.*)

Le président. Sur cet augure d'un bel accord entre la gauche et la droite, je passe la parole à M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni. M^{me} Figurek a bien mérité cet hommage, en mon nom et en celui du groupe du Mouvement citoyens genevois. On dit «avec une orange, tout s'arrange»; tout s'arrange ce soir avec un bouquet de fleurs!

J'aimerais dire deux mots sur ce projet de budget, sur lequel le Mouvement citoyens genevois, comme vous l'avez vu, est entré en matière, et il votera tout à l'heure son renvoi en commission des finances et en commissions spécialisées.

Je crois qu'il est quand même nécessaire de dire deux ou trois mots. (*Bouhaha. Cloche.*) Ça ne sert à rien de s'étendre trop. Simplement, certaines choses méritent d'être relevées suite à ces nouvelles prévisions fiscales, qui tombent comme par miracle et qui sont tombées comme par miracle aussi au niveau de l'Etat, lequel voit aussi son projet de budget amélioré de 100 millions – pour la Ville, ce n'est pas tout à fait une vingtaine de millions sur les recettes fiscales, puisqu'il y a d'autres choses.

Moi, j'aimerais rompre une lance sur toute cette problématique qu'on a discutée l'autre fois, au mois de septembre, sur les impôts à la source, les impôts au barème ordinaire, les quasi-résidents – donc ceux qui paient l'impôt à la source et qui veulent passer à l'imposition au barème ordinaire. Il y a un certain nombre de conditions qui sont fixées par l'Etat, et on nous a dit, redit et rabâché que, en réalité, un certain nombre de personnes qui avaient demandé ce statut de quasi-résident étaient sorties finalement des prévisions fiscales de l'impôt à la source, mais qu'elles n'étaient pas encore dans l'impôt au barème ordinaire, parce que, je ne sais pas, elles avaient peut-être pris un omnibus avec le frein à main qui était tiré, ou bien elles étaient montées sur le dos d'un escargot. En tout cas, c'est une affirmation qui n'a pas pu être démontrée à ce jour. Et puis, le magistrat cantonal, lui, il dit l'inverse; il dit que ce n'est pas le cas. Il a d'ailleurs écrit aux communes à ce propos et on ne sait pas qui dit vrai et qui ne dit pas vrai.

Toujours est-il qu'aujourd'hui ces recettes fiscales ont évolué, mais elles n'ont en tout cas pas évolué dans le sens qu'on nous prédisait, puisqu'en réalité ce qui a fortement augmenté c'est l'impôt à la source. Donc ils n'étaient pas perdus, ces gens de l'impôt à la source qui devaient passer au barème ordinaire et qui auraient dû grossir l'impôt au barème ordinaire. Moi, c'est ce que je constate aujourd'hui et, en ce qui me concerne, j'aimerais bien qu'on puisse une fois éclaircir cette problématique. Qui dit vrai, qui ne dit pas vrai? Il est vrai que les communes, malheureusement, n'ont pas l'information, et je reviens à ce projet de loi qui traîne pour l'instant à la commission fiscale du Grand Conseil – je ne sais pas où il en est. Je crois que les communes ont droit à cette information. Elles ont droit à toute l'information et il est grand temps que le Conseil d'Etat la donne aux communes – il ne s'agit pas de la donner à tout le Conseil municipal, mais aux exécutifs communaux qui prêtent serment on ne peut pas, à mon sens, opposer le secret fiscal. J'entends bien que de ce côté-là on avance, ça nous évitera peut-être des incertitudes ou des projets de budget avec moins 20 millions sans qu'on ait de quoi véritablement le documenter. Je crois que ça, ça ne joue pas, et j'espère qu'à l'avenir ça pourra être corrigé. On verra en commission si on arrive à obtenir des informations sur ce sujet, quitte à entendre le magistrat cantonal, parce qu'à un moment donné il faut aussi que l'affaire se décante.

Les impôts, principalement les impôts à la source, augmentent, tant mieux; si ces prévisions augmentent, on ne va pas pleurer. Les impôts sur les personnes

morales augmentent, et puis, miraculeusement, la taxe professionnelle aussi. On ne sait pas dans quelle mesure c'est juste, ce sont des prévisions, ça reste aléatoire, mais moi ce que j'attends d'un exécutif, qu'il soit municipal, cantonal ou quoi que ce soit, c'est une sincérité budgétaire. On en a besoin, et on ne l'a pas toujours eue; je refais allusion à cette problématique des recettes des Services industriels de Genève (SIG) qui avaient précédemment été mises dans des recettes totalement aléatoires les deux dernières années. Le Canton a fait la même faute, et d'ailleurs il persiste, puisque même dans le budget 2018 cette recette des SIG pour l'Etat ne sera pas au rendez-vous, et moi je considère que ce n'est pas de la sincérité budgétaire! Ça ne joue pas de faire comme ça! On ne peut pas inventer tout à coup des recettes, youpie, et puis derrière on équilibre son budget avec ça. Non! Ça, ça ne va pas, et je pense qu'il faut une fois pour toutes tuer ce mythe. Heureusement, cette année ils n'y sont pas, ces millions qui viendraient prétendument des SIG.

Et puis, il y a des gens qui ont de la chance! Vous avez beaucoup de chance, Madame la magistrate, mais pour nous en tout cas, au Mouvement citoyens genevois, on ne construit pas un budget sur la chance. Alors d'accord, cette année il y a de nouvelles recettes supplémentaires, celles de la Société du tunnel du Mont-Blanc, ce sera peut-être même encore le cas l'année prochaine, tant mieux, mais c'est un hasard, plus ou moins! Et puis on reponctionne encore un petit peu Naxoo, encore un petit peu plus, chaque année on augmente d'un million, mais je vous invite à ne pas vider les caisses de Naxoo pour boucher les trous du budget municipal! Ça ne va pas! Et normalement, ce que vous ponctionnez dans Naxoo, il faudrait peut-être justement l'investir dans la communication de cette société; il y a un certain nombre de choses à faire et qui ne sont pas faites. On a aussi besoin d'explications sur ce qui se passe à Naxoo, or on n'en a pas tellement. On va saisir l'opportunité d'avoir la motion M-1232 de M. Gauthier à la commission des finances pour essayer d'éclaircir ce qui se passe dans cette société, parce qu'il ne suffit pas de vider ses caisses et de la faire mourir. Elle a un avenir, mais il faut le consolider.

Aujourd'hui, on se retrouve avec un projet de budget qui n'a pas changé en ce qui concerne les dépenses. Il y a une seule bonne nouvelle, c'est l'économie de 1,2 million dans les groupes 31. Je relève quand même que quand on a essayé, nous, de diminuer un petit peu les groupes 31, on nous a dit «ah mais non, c'est impossible, vous allez empêcher l'administration de fonctionner» – c'était déjà la même chose l'an dernier –, or elle a très bien fonctionné avec le budget 2016, elle a très bien fonctionné, en tout cas à ce jour, avec le budget 2017, avec un tout petit peu moins aux groupes 31, qui regroupent beaucoup de choses, comme vous le savez. Ça ne l'a pas empêchée de fonctionner; c'est une poire pour la soif. Et comme par hasard, hop, on trouve 1,2 million dans les groupes 31, dans votre département, Madame Salerno, bravo de l'avoir pris à votre charge; peut-être qu'ils auraient pu répartir ce montant entre tous les départements, mais enfin

c'est comme ça. C'est bien la preuve que, sans toucher aux prestations, sans toucher au Statut du personnel, sans prêter les employés, en leur donnant leurs annuités, et en faisant fonctionner nos théâtres et nos institutions, c'est possible! (*Exclamations et applaudissements du Parti libéral-radical.*) Alors ne venez pas nous dire que la municipalité va mourir à cause de ce référendum sur lequel le peuple ne pourra finalement pas se prononcer grâce aux prouesses du conseiller administratif M. Pagani – j'ai un peu de peine à parler du maire... Il va peut-être se prononcer le 4 mars, mais je pense que d'ici là il y aura un budget 2018, par conséquent ce référendum ne servira à rien.

Mesdames et Messieurs, il faut aussi être un petit peu raisonnable. D'accord, il y a une majorité municipale qui n'est pas de l'Alternative, mais il y a une majorité du Conseil administratif qui est largement du côté de l'Alternative, et vous ne voulez pas faire suffisamment d'efforts pour éviter les situations dans lesquelles on s'est trouvés depuis trois ans et celle dans laquelle on se retrouve à nouveau aujourd'hui. Chacun assumera ses responsabilités; en ce qui nous concerne on va les assumer, nous étudierons ce projet de budget, on fera les modifications que nous souhaitons faire dans ce projet de budget, on posera toutes les questions que nous voulons poser, j'en ai parlé tout à l'heure par rapport notamment aux recettes fiscales, et on votera un budget, mais on ne va pas le bâcler; on va le faire correctement et le plus vite possible, j'en suis convaincu, mais on prendra le temps qu'il faut.

C'est assez amusant, et je termine là-dessus: tout à l'heure on a voté cette fameuse délibération sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Vous vous rappelez qu'on a eu un monstre débat là-dessus, en avril 2017, pour savoir sur quoi allaient être pris ces 7 millions de francs annuels. C'est de l'investissement, donc c'est pris sur le budget d'investissement, et ce n'est pas une augmentation du budget de l'investissement; c'est faux, c'est dans les 130 millions, moins sept, mais plus ce qui est récupéré dans l'année, et on a déjà appris qu'il y a 4 millions et demi qui ont été récupérés, et il y en aura probablement plus encore d'ici à la fin de l'année. Donc c'est en moins, et puis c'est en plus, mais ce n'est pas en «plus plus» comme on le trouve dans le premier projet de budget, à la page 183, à la délibération IV, où on rajoute 7 millions en plus des 130 millions. Alors ça, je vous le dis tout de suite, ça ne va pas, mais j'ai bien regardé encore tout à l'heure, cette délibération IV n'est plus dans le deuxième projet de budget.

J'espère que le Conseil administratif est revenu à la raison, parce que cet investissement, ce n'est pas en plus des 130 millions; c'est de l'argent qu'on met dans le fonds et puis qu'on récupère après. S'il vous plaît, n'essayez pas encore de nous faire un coup tordu sur ce terrain-là, parce que, un, ce ne serait pas correct, ce ne serait pas correct par rapport à la loi qui a été votée, et puis surtout ce ne serait pas correct par rapport à ce que nous avons voté au mois d'avril, et

nous avons eu un débat qui a duré à mon avis plus de deux heures, où tout ça a été exposé, un vote a été fait, une délibération a été votée, qui est parfaitement claire. Ces 7 millions sont dans les 130 millions, ils viennent en moins, mais ce qui est récupéré vient en plus. Il y a une sorte d'équilibre. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que pense le Mouvement citoyens genevois de ce budget. Nous l'étudierons en commission, nous ferons au mieux, mais nous poserons toutes les questions nécessaires, et nous souhaitons pour cette raison qu'il parte aussi dans les commissions spécialisées. Je vous remercie de m'avoir écouté. J'ai dit. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci. J'aimerais préciser que, dans le cadre du budget, il n'y a pas de limite de temps d'intervention. Je passe maintenant la parole à M^{me} Anne Carron.

M^{me} Anne Carron (DC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en septembre nous avons refusé sans états d'âme la première mouture du projet de budget, car il était hors de question d'entrer en discussion sur une proposition qui prévoyait un déficit considérable lié à une baisse importante des recettes fiscales, baisse sur laquelle nous n'avions pas de garantie d'amélioration.

Aujourd'hui, comme le laissaient augurer en octobre les informations données par le Canton, la situation s'est améliorée sur ce front, ce qui a permis au Conseil administratif de redresser la barre, comme il nous l'a expliqué, d'arriver presque à l'équilibre – je dis «presque» car il a fallu encore trouver un million d'économies que la magistrate en charge des finances a faites dans son département sur la base de non-dépensés aux comptes de l'année précédente.

Tout comme mon préopinant, le Parti démocrate-chrétien salue la méthode, car c'est celle qu'il préconise, avec la majorité du centre et de la droite, depuis le début de la législature, et compte tenu de toutes les critiques que nous avons essayées du côté de la gauche à ce sujet, c'est un peu amusés que nous avons pris connaissance de cet amendement qui démontre, comme cela a été dit, à celles et ceux qui en douteraient encore, qu'un million pris dans les charges générales de tous les départements n'empêche pas l'administration de tourner et ne prétérite pas les prestations délivrées par la Ville.

Le projet de budget 2018, suite à l'actualisation des recettes fiscales, a meilleure allure, mais il n'apporte pas de nouveauté par rapport au projet déposé en août dernier. Seules les recettes ont évolué et cela reste encore insatisfaisant au regard des priorités politiques que nous avons énoncées au début de la

législature, soit il y a bientôt trois ans. Parmi nos priorités politiques, il y a notamment le soutien aux familles de la classe moyenne, qui méritent une attention particulière alors que leur pouvoir d'achat est mis, année après année, à rude épreuve; la baisse de 20% des prix de pension en crèche proposée par le Parti démocrate-chrétien, votée par le Conseil municipal et mise en œuvre par la magistrate M^{me} Alder avait contribué à soulager les jeunes familles avec enfants. Dans le cadre des compétences qui sont les siennes et avec les moyens à disposition, la Ville pourrait faire preuve d'un peu plus de zèle et de créativité à l'égard de ces familles. La mise en œuvre rapide de la baisse des tarifs de crèche a démontré que la volonté permet de surmonter bien des obstacles. Ce projet de budget sera l'occasion de creuser la question et d'interroger la magistrate, car nous n'avons remarqué aucune nouveauté dans ce sens.

Autre remarque, l'équilibre fragile sur lequel repose ce projet de budget ne laisse aucune marge de manœuvre pour les imprévus et ne répond pas entièrement aux objectifs d'assainissement des finances publiques que nous avions annoncés en début de législature, il y a bientôt trois ans. Or nous avons déjà connaissance de difficultés rencontrées sur le chantier du Grand Théâtre qui compromettent le retour à la place Neuve dans les délais prévus, bouleversent le programme de la saison 2018-2019 et auront certainement des répercussions financières pour la Ville. *Quid* de tels imprévus? Dans un horizon guère plus lointain, la Ville devra assumer les frais de fonctionnement de la Nouvelle Comédie qui occasionneront de nouvelles charges à hauteur de plusieurs millions. Là aussi, nos questions ne manqueront pas, car pour l'heure nous ne voyons guère d'anticipation pour absorber ces nouvelles charges à budget constant. Un examen en commission ne sera pas superflu non plus pour parler de ces questions et des priorités du magistrat pour la culture, dans un contexte certes compliqué.

Vous l'aurez bien compris, entrer en matière sur ce projet de budget ne signifie pas que nous l'accueillons à bras ouverts, car il demeure, à l'aune de nos priorités politiques, à bien des égards insatisfaisant. Nos revendications ne sont guère entendues par le Conseil administratif, qui ne semble toujours pas avoir pris conscience de la composition de la majorité dans cette enceinte. La force de blocage n'est sûrement pas là où le Conseil administratif le prétend. De plus, à la lecture de ce projet de budget, on ne sait pas quelle est la vision du Conseil administratif pour la Ville. Nous renverrons donc ce projet de budget à la commission des finances et aux commissions spécialisées pour un examen approfondi. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Pierre Scherb.

M. Pierre Scherb (UDC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, la délibération du budget annuel d'une commune est l'attribution la plus importante du Conseil municipal. Elle est donc logiquement mentionnée en première position des attributions du Conseil municipal dans la loi sur l'administration des communes. L'Union démocratique du centre, et avec elle la droite élargie, a bien compris cette importance et elle traite ce vote décisif avec tout le soin qui convient.

Nous n'avons ainsi pas attendu le dépôt du projet de budget 2018 par notre grande argentièrè Sandrine Salerno, tout au contraire. Nous nous sommes déjà adressés à elle une première fois le 1^{er} juin 2015, puis encore le 16 juillet 2016. Le but de ces deux courriers signés par les quatre partis, le Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois, le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre, était d'évoquer quelques pistes afin de permettre au Conseil administratif d'en tenir compte dans l'élaboration de son budget. Bien sûr, nous savons qu'il est seul maître à bord concernant sa présentation et que nous ne pouvons rien lui imposer. La séparation des pouvoirs n'est pas une vache sacrée, mais nous tenons à la respecter. Non, le but de ces deux courriers était plutôt de communiquer en amont au Conseil administratif nos attentes, afin de faciliter l'acceptation du budget.

Un premier point important que nous évoquions était l'acceptation par le Conseil municipal de la délibération PRD-120, avec l'exigence pour le budget 2017 qu'il comporte un excédent de financement de 15 millions de francs et un autofinancement des investissements d'au minimum 75% – exigence toujours valable pour le budget 2018, bien entendu. Or, force est de constater que le Conseil administratif continue, dans sa manière belliqueuse, de négocier le projet de budget 2018. Il traite le Conseil municipal, qui est tout de même appelé à le voter ou à le refuser, comme quantité négligeable. Les membres de la commission des finances, et avec eux tous les conseillers municipaux, ont ainsi eu la désagréable surprise de prendre connaissance de la présentation d'un budget par Sandrine Salerno en feuilletant leur journal, exilé à Lausanne. Les Vaudois et avec eux le monde entier étaient de cette manière plus vite au courant de ce qui se passe à Genève que les élus de la Ville. Ce n'est plus «Big Brother is watching you», c'est «Big Brother sait ce que tu ne sais pas encore».

Ce constat est d'autant plus navrant que l'Union démocratique du centre ne souhaitait pas se contenter d'un excédent de financement de 15 millions de francs seulement, avec un déficit de la Ville de Genève qui dépasse 1,5 milliard de francs. Mais il n'y a aucun problème, nous dit le Conseil administratif: avec les intérêts négatifs, cette dette ne nous coûte rien. Sauf que c'est faux et que les comptes 2016 contiennent bien un poste «intérêt de la dette» de 18 738 067,18 francs, soit 51 337,17 francs par jour. La Ville de Genève pourrait ainsi engager tous les deux

jours un chômeur et le payer avec ce qu'elle dépense pour sa dette. Qu'on ne vienne donc pas nous raconter qu'elle ne nous coûte rien.

Il va de soi que la réponse adéquate à cet entêtement du Conseil administratif et à son mépris du Conseil municipal serait le refus pur et simple de l'entrée en matière sur ce projet de budget, ce d'autant plus qu'il est apparemment basé sur des revenus fictifs et en réalité même pas équilibrés. Cerise sur le gâteau, le Conseil administratif veut encore une fois renforcer la solidarité internationale, tandis que les Genevois ont refusé en votation populaire de lui consacrer 0,7% de son budget et que Genève y participe déjà largement avec son statut de siège de l'ONU et le déferlement d'étrangers que cela entraîne et qui ne paient par ailleurs pas d'impôts chez nous. Genève n'a pas les moyens d'une telle politique. Néanmoins, l'Union démocratique du centre est un parti gouvernemental au niveau fédéral et dans la majorité des cantons. Nous avons donc décidé de ne pas suivre le Conseil administratif, mais d'agir d'une manière responsable et de donner une chance à la discussion et à la recherche d'un compromis. Notre groupe a donc voté l'entrée en matière sur le projet de budget et votera son renvoi dans les commissions spécialisées. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M^{me} Maria Vittoria Romano.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames, Messieurs, nous sommes le 14 novembre 2017. Nous avons un budget équilibré, au cas où vous ne l'auriez pas encore remarqué. Selon le calendrier le budget devrait être voté le 9 décembre. Nous n'avons pas encore commencé à travailler sur le budget 2018, car la droite a voté la non-entrée en matière en septembre. Nous avons donc perdu deux mois pendant lesquels nous aurions pu travailler en toute tranquillité et sérénité, vous auriez pu poser toutes les questions que vous auriez voulu au magistrat, à d'autres personnes si vous le souhaitiez, en commissions spécialisées et en commission des finances, mais ça n'a pas été fait.

Aujourd'hui, vous êtes entrés en matière, donc le projet de budget va être renvoyé en commission; le Parti socialiste est tout à fait prêt à faire des sacrifices – je parle bien de sacrifices – et à travailler à l'arrache les prochaines trois semaines, pour qu'on travaille sur ce budget. Pour rappel, nous sommes un parlement de milice, la plupart d'entre nous ont un travail à côté, mais nous avons dit clairement au président de la commission des finances – Monsieur le président, vous transmettez – que nous sommes prêts à travailler, parce que nous voulons un budget. Le Parti socialiste estime que la population genevoise mérite un budget. Le Parti socialiste estime aussi que les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville de

Genève méritent un budget. J'ai un peu de peine à comprendre M. Sormanni – Monsieur le président, vous lui transmettez – quand il dit que «l'administration fonctionne très bien sans budget».

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce n'est pas ce que j'ai dit!

M^{me} Maria Vittoria Romano. Si, vous l'avez dit, je l'ai noté! Vous transmettez, Monsieur le président. Si on n'a pas besoin de budget, alors refusez-le, et on va tout de suite voter les douzièmes provisionnels. Quand même! Le Parti socialiste estime aussi que nous avons été élus pour travailler et non pas pour nous pavaner dans cette enceinte et adopter des postures idéologiques stériles. Donc, vous êtes entrés en matière aujourd'hui sur le projet de budget; très bien. Nous, on vous propose de le renvoyer en commission des finances et de travailler pendant trois semaines, et ça pour les raisons suivantes. Nous avons un délai, le 9 décembre 2017. Il faut dire ceci: on a commencé l'année dernière, en septembre, on a travaillé sur le budget 2017; il a été renvoyé en commission, mais n'a pas été accepté; on a retravaillé, janvier, février, mars; on l'a voté. Puis on a travaillé sur les comptes 2016. Encore des auditions, des questions, et maintenant on veut en plus envoyer le budget en commissions spécialisées et en commission des finances? Moi, je pense que c'est la Ville la plus contrôlée, la plus auditionnée de toute la Suisse! Ce n'est juste pas possible!

Alors, pourquoi ne pas décider aujourd'hui qu'on fait un peu abstraction de la règle, et renvoyer le budget en commission des finances? Par contre, les comptes, alors, on les envoie en commission des finances et en commissions spécialisées. Est-ce que ça ne pourrait pas être un compromis pour faire avancer les choses? Quand j'entends M. Sormanni et M^{me} Carron, vous transmettez, Monsieur le président, j'ai envie de dire que c'est un disque rayé! Peut-être que moi aussi je suis comme ça, mais enfin, c'est la même chose depuis six ans! Est-ce que vous ne pouvez pas changer un peu votre argumentaire? Je veux bien entendre que moi aussi, peut-être, je suis un disque rayé, mais c'est quand même... (*Remarques.*) Oui, peut-être!

Le président. Adressez-vous au président... qui n'est pas un disque rayé.

M^{me} Maria Vittoria Romano. Oui, excusez-moi, Monsieur le président. Pour conclure, essayez de ne pas seulement penser à vos partis, à vous-mêmes, mais pensez à la population genevoise, à l'administration, et renvoyez le budget uniquement à la commission des finances. Je ne pense pas que ce soit beaucoup demander. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Oui, voilà voilà, disiez-vous donc, Madame la magistrate... Effectivement, nous voilà revenus au point de départ. Il y a quelques mois, nous avons pris rendez-vous avec vous et il avait été dit qu'on retrouverait 40 millions pour les comptes, et qu'il y aurait un excédent de 20 millions en tout cas. On a déjà trouvé presque un peu plus de la moitié. On a effectivement perdu deux mois, enfin une partie de ce plénum a perdu deux mois pour étudier ce budget. Or il avait été annoncé au mois d'octobre – je sais bien que ça ne sert à rien de revenir sur le passé, mais il est quand même bon de le rappeler – que des impôts à la source ainsi que des impôts de personnes physiques manquaient. Il aurait donc peut-être fallu, et là je rejoins un des préopinants tout à l'heure, analyser d'assez près ces recettes qui nous sont données par la Ville.

On aurait pu prévoir ces chiffres déjà à ce moment-là, puisque le Canton émettait ses avis budgétaires, et il y avait des incohérences entre ces baisses de recettes fiscales, tant des entreprises que des personnes physiques, et les estimations économiques sur l'augmentation du produit intérieur brut du Canton. Quand vous lisez le rapport de M. Dal Busco, c'est assez explicite, et on était déjà en droit de s'interroger sur la validité des chiffres qui nous sont transmis par le Canton en ce qui concerne les recettes fiscales; nous l'avions signalé à ce moment-là. Peu importe... Comme on dit, on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif, et c'est bien ce qui s'est passé, aujourd'hui nous revoici au point de départ, à travailler dans la précipitation la plus totale, pour ceux qui n'ont toujours pas étudié le budget.

Comme ça a été assez justement dit précédemment, dans les grandes lignes en tout cas, dans le budget de l'année passée, dans les comptes de l'année passée, dans la première mouture du budget et dans cette deuxième mouture, pour ceux qui l'ont lue et qui ont fait leur travail, les différences sont pour le moins minimales. On pourrait aujourd'hui renvoyer ce projet de budget en commission des finances, et c'est la position de notre groupe, malgré que nous sommes très partisans, comme vous le savez, de l'envoyer aussi en commissions spécialisées. Cette politique d'irresponsabilité politique que vous désirez parce que vous êtes majoritaires, vous l'assumerez, à savoir que nous allons évidemment nous retrouver avec des douzièmes. A nouveau nous allons donner une image de la Ville, de votre majorité politique, assez déplorable, et nous le regrettons d'autant plus qu'on aurait pu travailler sur un certain nombre de propositions de part et d'autre de manière sérieuse.

Nous voterons donc le renvoi en commission des finances; nous demanderons que ce budget soit étudié et voté le plus rapidement possible, et nous ferons tout

ce qui est possible pour que la Ville de Genève, ses habitants et aussi ses collaborateurs puissent avoir un budget. Voilà, Mesdames et Messieurs, la position des Verts. Nous acceptons le renvoi en commission, et nous ferons tout pour avoir un budget avant le 31 décembre de cette année; en tout cas, notre population, nos citoyens méritent cela. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Un petit rappel concernant la procédure: dans le débat, nous n'avons pas droit à plus de deux interventions en préconsultation, sauf le Conseil administratif, qui est l'auteur de la proposition. C'est selon l'article 88, alinéa 7 de notre règlement. Je passe pour la deuxième fois la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'aimerais juste encore rompre une lance sur deux choses qui n'ont pas encore été abordées; c'est mon dada, d'ailleurs, les frais de police et les frais de route... Je relève que, dans ce projet de budget, on a repris les chiffres que nous avons retenus dans le budget 2017, à savoir ces frais de police diminués de 2 millions, soit 13 millions, et les frais de route, qui sont censés être payés par l'Etat, à 15 millions. Cela fait donc une différence de 2 millions, ces fameux 2 millions que l'Etat ne nous avait pas versés concernant cette contribution.

Par conséquent, je pense qu'il serait important de savoir, un, où en sont les discussions avec l'Etat sur le reliquat, deux, est-ce que finalement cette disposition est valide – on nous avait dit à l'époque que la Surveillance des communes la bifferait, parce que ces 15 millions devaient être d'un côté et de l'autre, or visiblement ça n'a pas l'air d'être le cas puisque ça a été repris dans le projet de budget 2018, et je pense qu'on a besoin d'informations à ce niveau-là –, puis, trois, je rappelle que le Conseil d'Etat a essayé d'éluder cette problématique des routes dénoncée depuis longtemps – par moi-même, mais aussi avant moi par le conseiller municipal radical Gilbert Mouron, et ça, ça date de plus de vingt-cinq ans. Cette problématique a du reste été démontrée par deux avis de droit, celui de Me Rouiller et celui de Me Jornot, qui avait été mandaté par l'Etat et donnait raison à la Ville de Genève. Les deux rapports de la Cour des comptes donnent aussi en quelque sorte raison à la Ville de Genève sur cette question.

Je pense que c'est important de savoir où on en est. L'Etat, le Conseil d'Etat, tente de régler ça par le biais de la loi sur la répartition des tâches (LRT); c'est ce qui nous a été dit en commission, en tout cas l'an dernier, par M. Barthassat, et que M. Pagani nous a confirmé. Peut-être qu'aujourd'hui ce dossier a évolué, parce qu'évidemment si on fait passer ça sous la répartition des tâches, ça veut dire que ces montants n'apparaîtront plus, mais on va continuer de les payer,

parce que ça va, de fait, occasionner une diminution des recettes. Je crois donc que tout ça a besoin d'être éclairci, pour savoir si on avance enfin sur ce sujet.

Puis il y a la problématique des amendes, qui ont été mises au budget comme recettes. Alors, est-ce que c'est fiable, ces amendes? Personnellement, je le souhaite; je suis ravi que la Ville de Genève l'ait emporté au tribunal parce que malheureusement il n'y avait pas de possibilité de négociation, l'Etat s'y refusant, ou en tout cas ne voulant pas entrer en matière. La Ville a obtenu gain de cause, mais est-ce que véritablement on aura ces millions des amendes, et si on les obtient, est-ce que c'est vraiment les 7,5 millions, je cite le montant de tête, qui seront dans le budget? Parce que si ce n'est pas ce montant-là, eh bien votre budget est déficitaire, Mesdames et Messieurs, Madame la magistrate!

Par conséquent, tout ça doit être éclairci en commission, et ça ne peut pas être traité par-dessus la jambe. Je crois que c'est la raison pour laquelle il faut renvoyer tout ça en commission, y compris en commissions spécialisées, pour bien analyser tous les tenants et aboutissants de cette problématique, parce que si on n'a pas cette recette, le budget est déficitaire de plus de 7 millions. Par conséquent, ce n'est pas ces misérables 260 000 francs de boni prévus qui vont changer quoi que ce soit! Nous devons donc y être attentifs, et nous renvoyons le budget en commission mais dans l'objectif, véritablement, de creuser toutes ces différentes pistes que je viens de citer en complément de ce que j'ai dit tout à l'heure, et j'en aurai terminé définitivement.

Le président. Merci, Monsieur Sormanni. La parole est à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Voilà, on est arrivés à une autre étape de ce processus budgétaire. On s'en serait bien passés; malheureusement, on était minoritaires... Une majorité a décidé de ne pas traiter la proposition de budget qui avait été déposée au mois de septembre par le Conseil administratif. On a donc perdu pratiquement deux mois pour faire le travail pour lequel on est élus dans ce Conseil municipal, c'est-à-dire de contrôler les dépenses, de contrôler le budget, de contrôler comment fonctionne l'administration de la Ville. On a déjà peu de moyens, on doit déjà attendre parfois très ou trop longtemps qu'on réponde à nos questions, ici, dans ce délibératif.

Quand on a des projets de budget avec des chiffres détaillés, on peut au moins poser des questions; cela se fait dans les commissions spécialisées. C'est pour ça qu'on auditionne des gens qui toute l'année durant s'occupent de culture, de social ou de logement, de tous les domaines dont s'occupe la Ville, pour nous permettre de traiter un budget un minimum en connaissance de cause. Je ne me fais pas d'illusions; on nous cache pas mal, on arrive quand même à dissimuler dans les chiffres

beaucoup de choses dont nous ne serons probablement jamais au courant, mais ce n'est pas une raison pour dire «on s'en fout, de toute manière on votera, ou on ne votera pas ce budget, que ce soit au mois de décembre ou l'année prochaine».

En évoquant le scénario que ce budget sera renvoyé à la commission des finances, son président nous a proposé un calendrier, disons un marathon de quatre, cinq séances même, par semaine, y compris avec relevée, pour arriver à avaler, ou à digérer, ce budget, de manière à pouvoir le voter encore en décembre et à ne pas pénaliser le personnel de la Ville. C'est ça aussi l'enjeu d'éviter les douzièmes provisionnels. L'ensemble du personnel de la Ville a droit à ses indexations de salaire, avec les annuités. C'est un manque de respect envers ces personnes; ceux qui prennent maintenant la décision de renvoyer le budget dans toutes les commissions prennent ce risque-là. Au moment, si ça se trouve, où il faudra voter les douzièmes provisionnels, il faudra voter aussi la délibération qui avait déjà été votée l'année passée, afin de garantir ces annuités et ces indexations.

Ce ne sont pas seulement les commissaires aux finances qui doivent se soumettre à ce marathon, mais on propose que les membres des commissions spécialisées se soumettent eux aussi au même marathon. Je ne sais pas pourquoi l'idée, à un moment donné évoquée par le bureau, de faire des séances de la commission des finances à tour de rôle avec les membres des commissions spécialisées n'a pas été retenue; je la repropose formellement. Ce serait un compromis, disons, entre ceux qui pourraient tout faire passer déjà maintenant au mois de décembre à la commission des finances et les membres des commissions spécialisées. Ça permet vraiment de mettre à profit les quelques compétences des collègues qui sont dans les autres commissions pour poser les bonnes questions, pour arriver à savoir ce qui se passe réellement avec les dépenses de l'administration. Je ne parle pas pour eux, mais je pense qu'ils devraient aussi être prêts à faire ce marathon, ensemble avec les commissaires des finances, pour arriver à traiter un tant soit peu convenablement ce budget à temps. Ça c'est pour la procédure, telle que nous la proposons.

Sur le fond, c'est un peu consternant de voir que la posture à droite est toujours de dire que le Conseil administratif n'a pas réalisé que la majorité du Conseil municipal avait changé et que c'est depuis le début de la législature qu'ils veulent imposer leurs priorités politiques. Ça c'est la droite élargie, on l'a encore entendu, Monsieur le président, de la bouche de la représentante du Parti démocrate-chrétien, et aussi du représentant du Mouvement citoyens genevois. Nous, la posture qu'on a, c'est de s'en remettre à une majorité de la population. Elle s'est exprimée on ne peut plus clairement en juin 2016 en refusant les coupes budgétaires arbitraires que la droite élargie voulait imposer. M. Sormanni a dit que la population votera peut-être à nouveau les coupes budgétaires que sa majorité a votées en 2017; qu'il soit assuré que cette votation aura bel et bien lieu. Elle a déjà été fixée par le Conseil d'Etat au 4 mars. (*Remarque. Cloche.*)

Cette votation garde tout son sens pour donner les signaux politiques et concrets, en monnaie sonnante et rébuchante, si on passe en douzièmes provisionnels, signaux qui démentent par exemple ce que je viens d'entendre du représentant de l'Union démocratique du centre, comme quoi la population genevoise se serait déjà exprimée contre le 0,7% en matière de solidarité internationale. Ce n'est simplement pas vrai! C'est un objectif inscrit dans la loi cantonale, qui a encore été réaffirmé par une majorité de ce parlement, qu'une majorité autre, plus à droite, s'évertue à essayer de combattre, année après année, avec des coupes budgétaires. On devra donc nécessairement repasser par l'avis de la majorité du corps électoral pour réaffirmer ces principes.

Dans ce contexte, nous vous faisons la proposition de traiter ce budget avec le système évoqué à un moment donné par le bureau, c'est-à-dire des séances de la commission des finances renforcées à chaque fois par les commissions spécialisées. Merci.

Le président. Merci. La parole est à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (LR). Merci, Monsieur le président. Il y a beaucoup de choses à dire, et beaucoup de choses ont déjà été dites. Il est clair que l'année dernière, le 22 décembre, je vous ai raconté un petit conte de fées à deux jours de Noël, parce qu'on avait un peu l'impression de vivre un cauchemar. Aujourd'hui, je comprends beaucoup mieux les déclarations de la magistrate, dont la jupe évoque davantage la fée Clochette, mais je ne suis quand même pas tout à fait d'accord avec celles-ci.

Lorsqu'au mois de septembre nous avons refusé d'entrer en matière sur le projet de budget qui nous a été soumis, il présentait une perte de 20 millions avec des promesses de rentrées d'argent. Les promesses, c'est bien, mais tant qu'on ne les a pas vues, avec ce qui s'est passé ces derniers temps, vous pouvez bien comprendre que le Parti libéral-radical n'a plus vraiment une confiance aveugle dans le Conseil administratif – et là, je me réfère un peu à une brochure de vote, mais... voilà. Donc, nous, on attend des résultats et des chiffres, mais pas que. Le travail d'un gouvernement, et M. Alberto Velasco l'a rappelé il n'y a pas si longtemps en déposant un projet de loi, c'est de construire un budget et de trouver une majorité. Ce n'est pas au parlement de faire le travail du gouvernement.

Ce qu'on attendait de notre gouvernement, donc de notre Conseil administratif, c'est qu'il y ait des efforts, et que chacun aille regarder dans son département où il pouvait faire des efforts financiers, parce que, pour nous, et on le dit depuis des années, ça ne va pas continuer comme ça. Alors certes, M^{me} Salerno, elle, et elle seule, a fait un effort et a trouvé 1,2 million, dans les non-dépensés, l'argent

que nous-mêmes avons suggéré de couper. Quand c'était nous qui le propositions, nous étions des méchants; maintenant que c'est M^{me} Salerno qui le fait, elle est gentille! Cherchez un petit peu le rapport... Ça, c'est une chose.

Nous, on attend toujours des propositions concrètes. Au mois de janvier, qu'est-ce qui va se passer? Au mois de janvier, le gouvernement vaudois va baisser la fiscalité des entreprises. Le Canton de Vaud, je vous le rappelle, n'a pas la taxe professionnelle. Quoi qu'il se passe, nous allons avoir gentiment des entreprises, celles qui ont les moyens, les grandes, qui vont migrer et déménager parce qu'actuellement à Genève nous ne faisons pas grand-chose; on n'avance pas. Nous avons donc des entreprises qui vont partir, nous avons des rentrées de personnes physiques qui vont disparaître gentiment, nous avons la taxe professionnelle qui va diminuer, et en règle générale quand vous êtes bien dans votre entreprise et qu'elle déménage, vous déménagez aussi, vous, le travailleur, parce que vous avez envie de vous rapprocher un petit peu de votre travail. Dans le canton de Vaud, les appartements sont un peu moins chers et c'est aussi beaucoup plus facile d'en trouver. On va donc perdre des rentrées de personnes morales et aussi, gentiment, des rentrées de personnes physiques.

Selon nos prévisions à nous, nous allons perdre des rentrées dans les trois secteurs. Nous ne voyons pas un Conseil administratif, mis à part M^{me} Salerno qui a coupé un petit peu chez elle, qui nous donne l'impression d'avoir la volonté de travailler et d'avancer dans ce sens. Alors oui, on va perdre du temps, on est désolés, Monsieur Gomez – vous lui transmettez, Monsieur le président. On va perdre du temps, on va faire notre travail, celui pour lequel on a été élus. On va aller en commissions spécialisées et on va creuser. On va creuser parce qu'on sait très bien que de toute façon chaque année il y a des ajustements qui sont faits et qu'on essaie de faire en sorte de nous les cacher. Donc on va vous poser des questions. On va être là, on va vous les poser, on va attendre les réponses, et puis après seulement on va décider de ce qu'on va faire. Que ça vous plaise ou non. Parce que vous l'avez dit vous-même, maintenant la majorité c'est nous, donc si ça nous plaît à nous de travailler comme ça, c'est comme ça qu'on va faire. (*Remarques.*) Quant à M. Schnebli...

Le président. S'il vous plaît, Madame Richard, adressez-vous au président.

M^{me} Patricia Richard. C'est ce que je fais.

Le président. Si d'autres personnes ont des interventions à faire, qu'elles appuient sur le bouton. Madame Patricia Richard, vous pouvez continuer.

M^{me} Patricia Richard. Merci, Monsieur le président. Je vais vous demander de transmettre à M. Schnebli, concernant nos responsabilités envers le personnel, que l'année dernière on a voté les délibérations concernant les annuités et tout ce qui allait avec. Vous ne pouvez donc pas nous dire qu'on ne fait pas notre travail et qu'on n'est pas responsables par rapport au personnel de la Ville, parce que c'est faux. Quant à la responsabilité ou à l'irresponsabilité, c'est par exemple de poser un texte dans ce parlement demandant de discuter sur les vols de l'aéroport, comme si l'aéroport c'était la compétence de la commune de Genève, alors qu'à ma connaissance l'aéroport c'est la compétence de l'Etat de Genève. Qui est responsable ou irresponsable, je pense que ça dépend de quel côté de la barrière on se situe, encore une fois. Comme vous l'avez compris, nous, nous allons travailler en commission, nous allons travailler jusqu'au bout, nous allons poser toutes les questions, et quand on aura les réponses à nos questions, à ce moment-là on prendra les décisions qui s'imposent. Malheureusement, je suis vraiment désolée, ça ne plaira pas à certains, mais une majorité fera ainsi. Merci. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M^{me} Jannick Frigenti Empana.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cette demande de la part d'un certain nombre de partis de renvoyer le budget aux commissions spécialisées pose un véritable problème; je vais expliquer pourquoi, en tant que présidente de la commission des travaux et des constructions. Quand on est président d'une commission, on agenda les travaux, on n'attend pas d'une semaine sur l'autre pour savoir ce qu'on va faire la semaine suivante, bricoler un truc, inviter des gens, voir s'ils sont présents ou pas... on l'agenda, on le travaille, on le planifie.

En dates des 22 et 29 novembre prochains, la commission des travaux et des constructions a déjà des auditions programmées, qui vont porter, j'en cite deux d'entre elles, sur le Pavillon de la danse et, le 29 novembre, le Manège, à savoir deux objets qu'une bonne partie de la population attend. Concernant le Pavillon de la danse, les milieux culturels sont en attente du commencement des travaux. Pour le Manège en Vieille-Ville, les associations d'habitants sont en attente du commencement des travaux. Renvoyer le budget à ce moment-là de l'année, le 14 novembre, dans les commissions spécialisées signifie repousser les travaux qui y sont déjà prévus, donc repousser des objets dont la population est en droit d'attendre l'étude. L'autre possibilité, c'est de garder les auditions déjà prévues, garder les ordres du jour déjà prévus, et rajouter le budget. Cela veut dire des relevées, cela veut dire beaucoup de travail, mais c'est peut-être ce vers quoi

nous allons nous engager. C'est notre boulot, effectivement, M. de Kalbermatten le spécifie – vous transmettez, Monsieur le président, mais alors je ne souhaite absolument pas entendre une seule fois «c'est l'heure de partir, c'est tard, il faut rentrer».

Pour conclure, j'aimerais également dire que repousser le vote du budget, repousser son étude en commission des finances qui est la bonne commission pour l'étudier, cela signifie également mettre en attente 4000 fonctionnaires de la Ville, qui sont quand même bien malmenés depuis deux ans (*protestations*), avec des votes de budget sans cesse retardés. Cela veut dire un travail accru; cela veut dire ne pas savoir si on peut engager du monde; cela veut dire trouver comment faire avec les multiples associations et autres entités avec lesquelles on travaille. C'est également valable pour certains milieux que vous soutenez. J'ai donc une pensée particulière à l'adresse de ces fonctionnaires; le Parti socialiste et, je pense, l'ensemble de l'Alternative s'excusent auprès d'eux de ce mauvais traitement du budget. Je prends acte; si le budget est renvoyé aux commissions spécialisées, nous travaillerons jusqu'au bout de la nuit. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci. La parole est à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Les propos qui viennent d'être tenus m'étonnent. Figurez-vous que moi aussi, en tant que président de la commission des finances, j'ai agendé des travaux dans les semaines à venir, moi aussi j'ai prévu de travailler sur des objets depuis plusieurs semaines que je vais devoir probablement chambouler suite au renvoi du budget en commission. Et je vais le faire parce que le budget est prioritaire. Si des présidents de commission commencent à dire qu'ils ont d'autres choses à faire qui sont prioritaires par rapport au budget, eh bien qu'ils assument à ce moment-là qu'on prenne du retard sur le budget! C'est comme un magistrat que je ne nommerai pas qui a eu le culot de me dire la semaine dernière «je ne peux pas venir en commission des finances aux dates que vous me proposez la semaine prochaine, donc je viendrai plus tard» et qui va sans doute, le moment venu, se plaindre qu'on a pris du retard sur le budget. C'est comme, je pense aussi, certains autres magistrats qui vont nous dire le moment venu: «Vous comprenez, je ne peux pas venir à telle date, j'ai une réunion ici, j'ai une réunion là.»

Eh bien, ce n'est pas aussi simple, et c'est justement là la principale attribution d'un président de commission de rappeler au Conseil administratif dans son ensemble que la priorité, c'est le budget. M^{me} Salerno a déjà prévu de venir quoi qu'il arrive mardi, il y en a d'autres malheureusement qui ne jugent pas cela prioritaire et qu'on entendra bientôt nous dire à cor et à cri: «Vous ne votez pas

le budget, c'est votre faute!» On entend: «Les fonctionnaires sont bien maltraités depuis deux ans.» Oui! Ils sont tellement maltraités que les annuités ont été votées, les augmentations de salaire automatiques ont eu lieu et les primes n'ont pas été remises en question. Mais quelle maltraitance!

Une voix. Bravo!

M. Simon Brandt. Que devons-nous alors dire aux fonctionnaires cantonaux qui ont vu leur annuité suspendue pendant quelque temps? Que devons-nous dire à ceux qui travaillent dans le privé, qui ignorent jusqu'au sens des mots «augmentation de salaire automatique» et «annuité»? Ça, c'est de la maltraitance, Mesdames et Messieurs, et c'est d'autant plus de la maltraitance quand on les accable d'impôts et de taxes pour financer un budget de fonctionnement qui ne cesse pas d'augmenter d'année en année! (*Applaudissements et exclamations du Parti libéral-radical.*) On nous reproche aujourd'hui qu'on veuille étudier le budget. Eh bien oui! On veut faire ce pour quoi on a été élu. On veut prendre le temps d'étudier le budget correctement, parce que la copie qu'on nous a présentée en septembre ne correspondait pas à ce que nous avions demandé en début d'année. Est-ce que c'était à nous à ce moment-là, sur la base de la proposition qu'on nous faisait, de commencer à étudier le budget, de le modifier, pour qu'on vienne nous dire après, comme on nous le dit depuis deux ans, que nous ne sommes pas outillés pour le faire?

Eh bien, justement! Nous ne voulons pas le faire! Comme l'a dit très bien M^{me} Richard auparavant, nous nous basons sur l'excellent projet de loi du député socialiste Alberto Velasco, qui a expliqué cela mot pour mot au Grand Conseil: le Grand Conseil n'a pas les compétences pour faire le budget à la place du Conseil d'Etat, c'est au Conseil d'Etat de construire une majorité autour de ce budget. Et en Ville de Genève, qu'entend-on? Le même parti nous dit que c'est au Conseil municipal de faire le travail du Conseil administratif, parce que le Conseil administratif est incapable de fédérer une majorité dans cette salle. Certains veulent se présenter au Conseil d'Etat, mais ils sont incapables de faire le travail pour lequel ils ont été élus, c'est-à-dire construire une majorité autour de leur budget. Quand c'est le troisième budget, Mesdames et Messieurs du Conseil administratif, et Madame Salerno en particulier, où on est incapable de fédérer une majorité dans cette salle, on se remet peut-être un tout petit peu en question! On tente de négocier, on tente de dire «vous voulez augmenter l'excédent à 15 millions, nous on veut zéro; on peut se mettre d'accord à 5», mais non, parce que certains ici font passer leurs intérêts idéologiques et politiques avant ceux de la population.

Pour notre part, aujourd'hui, nous voulons faire ce travail correctement, et vous n'avez pas le droit de nous demander de voter le budget la tête dans le sac,

en une semaine, à plus forte raison quand ceux qui aujourd'hui nous disent qu'il faut se dépêcher sont les mêmes qui, en commission des finances, ont dit: «Monsieur le président, on veut siéger le moins possible, parce que, vous comprenez, la fin de l'année va être compliquée.» Alors, assez d'hypocrisie, Mesdames et Messieurs. Nous ferons le travail pour lequel nous avons été élus, nous prendrons le temps pour ce faire, et si nous avons eu du retard, c'est parce que le Conseil administratif nous y a obligés.

La preuve que nous avons bien fait de ne pas entrer en matière à l'époque, c'est qu'aujourd'hui l'excédent est là; il est peut-être purement artificiel mais il existe, et nous attendons d'ailleurs avec impatience quantité d'explications. A la commission des arts et de la culture, par exemple, combien coûtera le fiasco du Grand Théâtre en termes de dépenses? Il faudra, je pense, plusieurs millions qui ne sont pas au budget. Dans le département du M. Pagani, combien coûtera le retard dans le chantier du Grand Théâtre, vu qu'il y aura un dépassement de crédit? Bref, il y a tout un travail à faire, mais ne comptez pas sur nous pour faire rapidement le travail que vous avez été incapables de faire depuis trois ans, c'est-à-dire de fédérer et de construire une majorité autour de ce budget. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M^{me} Sandrine Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. D'abord, en préambule, je note à quel point il y a un égarement politique dans cette salle. Par deux fois le Parti libéral-radical cite le député socialiste Alberto Velasco comme si c'était Dieu sur terre. Alberto Velasco a déclaré quelque chose au Grand Conseil, donc il doit y avoir une unité idéologique derrière Alberto Velasco. Alberto Velasco a son autonomie de député; c'est vrai que vous siégez dans la même salle que lui, cela dit ici vous êtes au Conseil municipal, vous représentez la Ville. Peut-être que M^{me} Richard et M. Brandt ont envie d'adhérer au Parti socialiste; ça, c'est M^{me} Kast qui gèrera, pas moi... mais Alberto Velasco, ce n'est pas non plus Dieu sur terre!

Alberto Velasco a son avis, on le respecte, il est peut-être bon, il est peut-être mauvais; peut-être qu'il est bon pour le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, peut-être qu'il n'est pas bon pour la Ville, moi je n'en sais rien. Vous étiez déjà à peu près les mêmes, en tout cas du même parti, en commission des finances, à insister sur les propos d'Alberto Velasco – je note que vous suivez le Grand Conseil, c'est bien, que vous écoutez le Parti socialiste, c'est encore mieux; après, je m'arrêterai là. Je ne suis pas certaine que le Conseil municipal ni même

le Conseil administratif de la Ville de Genève doivent absolument intégrer les propos d'Alberto Velasco et, telles les Tables de la loi, les porter! Parce qu'un jour M. Alberto Velasco a déposé un projet de loi, alors on va y aller, tous derrière Alberto Velasco – je l'ai cité au moins dix fois, je suis sûre qu'il sera élu au Grand Conseil, en tout cas c'est ce qu'on lui souhaite dans cette salle, le Parti libéral-radical en tête derrière Alberto Velasco! (*Rires.*) Ça, c'est le premier point, c'est dit.

Ensuite, bon, le Parti libéral-radical, toujours lui, quand même... Alors peut-être que j'ai mal lu le tableau, c'est tout à fait possible, parce que l'âge venant la presbytie augmente, mais moi j'ai eu le sentiment qu'il y avait un seul groupe qui avait voté non dès le départ, c'était le Parti libéral-radical – je me suis trompée ou pas? (*Remarque.*) Alors c'est marrant, parce que sur cette partie du tableau, on voyait tout vert, et sur celle du Parti libéral-radical, c'était rouge. (*Remarque.*) Ah, donc, vous l'avez quand même fait? M^{me} Richard dit oui! Donc vous l'avez fait. En définitive, vous êtes les seuls à avoir voté non dès le départ, donc la position au moins est claire: le Parti libéral-radical, lui, quoi qu'il se passe, veut beaucoup de temps pour étudier, mais de toute façon il est contre.

Alors comme ça, pour les autres qui font partie de l'alliance avec le Parti libéral-radical, sachez-le, ils vont étudier; comme disait M^{me} Richard, que j'aime beaucoup, «on va creuser», «on va creuser» – j'ai un peu le sentiment qu'on a touché le fond, mais visiblement on peut encore creuser, et de toute façon c'est non! Voilà. Donc on va creuser, on va creuser... moi, je ne sais pas, franchement, où, non mais où vous voulez creuser! Parce que là à mon avis vous avez fait tous les trous que vous pouviez faire et plus que ça vous n'arrivez pas! Vous êtes arrivés au magma, là! Après, si vous continuez à creuser, vous arrivez de l'autre côté! (*Rires.*)

Le problème, c'est qu'on parle du budget, on ne parle pas des comptes. Bon, vous, je ne peux plus vous convaincre, je crois que j'ai lâché prise. Mais il y a deux journalistes de la *Tribune de Genève*, il y a peut-être deux ou trois égarés qui nous regardent, ma maman, celles de Patricia Richard et de M. Brandt, et alors là il faut quand même expliquer qu'on n'est pas dans une discussion sur les comptes! On est sur le budget. Le budget, c'est une prévision. Certains d'entre vous se réclament de l'économie qui fonctionne, qui paie des impôts. Alors vous le savez presque mieux que moi, en tout cas vous êtes plus légitimes à le dire, parce que moi je suis une horrible PS – c'est quoi, un budget? C'est une prévision. Vous avez siégé dans des conseils d'administration, dans des conseils de fondation. Ils font quoi, les gens? Il n'y a pas besoin de creuser pour savoir si au niveau du papier de toilette on a bien calculé et si effectivement on est dans la cible!

Non, ce n'est pas ça, le travail qu'on vous demande, et je m'étonne de vos prises de position. Pour ma part – mais c'est une espèce de déviance que j'ai pour

avoir été conseillère municipale en commission des finances et avoir beaucoup aimé ce moment-là dans ma vie politique –, j’ai toujours dit que le budget devrait aller uniquement en commission des finances. Je sais que c’est un blasphème dans cette salle, mais je pense que ça ne devrait être que ça. Pourquoi? Parce qu’en commission des finances, sur le budget, vous ne devriez regarder que les équilibres financiers. Vous devriez certes avoir comme interlocuteurs les magistrats, qui ne sont peut-être pas toujours assez disponibles, et là je le déplore, mais c’est aux comptes que vous devez faire ce travail – pensez à l’expression française «rendre des comptes», «demander des comptes»...

Si ça vous intéresse tant que ça de savoir ce qui s’est passé au Grand Théâtre, combien ça va coûter, c’est aux comptes que vous devez faire ce travail, pas au budget; quant à savoir ce qui va se passer avec la Nouvelle Comédie au budget 2018... J’ai déjà la réponse: il n’y a même pas besoin d’étudier le budget, la réponse c’est *nada, niente*, rien. Il ne va rien se passer. Il y a zéro impact de la Nouvelle Comédie sur 2018. Pourquoi? Parce que la Nouvelle Comédie, c’est 2019-2020. Vous avez le droit d’avoir une discussion politique tous les jours avec le magistrat à la commission des arts et de la culture, M. Kanaan – enfin, tous les jeudis ou les mardis, je ne sais plus quand cette commission se réunit maintenant. (*Remarque.*) C’est quand? Lundi, maintenant! De mon temps, c’était le jeudi, mais tous les lundis vous pouvez discuter de la Nouvelle Comédie. M^{me} Koutchoumoff,... vous pouvez auditionner qui vous voulez! Ça n’a pas d’impact sur le budget. Ça n’a pas d’impact!

La question des routes, la question des horodateurs, des arrêts de la Cour constitutionnelle, ce n’est que dans une commission que vous devez le discuter, il n’y a qu’une interlocutrice, c’est moi. C’est en commission des finances. Je ne sais pas dans quelle commission vous voudriez aller, mais ça n’a aucun sens. Ce sont mes dossiers, ce sont les lettres que j’ai proposées au Conseil administratif, c’est ma signature... M. Pagani représente la Fondation des parkings. Vous ne pouvez avoir aucune information du magistrat, donc il n’y a qu’une interlocutrice, c’est moi.

Renvoyer ce budget dans toutes les commissions au motif que sur certains points on veut creuser et creuser et creuser, eh bien, je suis désolée de vous le dire, mais je ne sais pas très bien avec qui vous allez creuser quoi! Aux comptes, vous pouvez le faire, mais là aussi, sur les thématiques que M. Sormanni notamment citait, elles sont toutes dans mon département, donc ça va être assez rapide. Petit retour en arrière sur les comptes 2016... – et, de nouveau, ne le prenez pas mal, je ne veux pas être méchante. Mon département, tout mon staff est allé en commission des finances. Alors peut-être que c’est vrai; il faut peut-être que j’aille dans d’autres commissions pour expliquer le budget de mon département, mais sur les chiffres j’ai eu une question, une! pas dix, pas vingt, non; une. Bon, je ne dis pas de qui – mais ce n’était pas dans vos rangs, en plus, c’était dans les miens,

sur un montant... – alors là, je pense que vous ne le devinez même pas. Le budget pèse 1 milliard 114 millions; j'ai une question de mes rangs sur une somme de 2900 francs à la Direction des ressources humaines (DRH).

Alors je veux bien, on va creuser, creuser, creuser mais à mon avis quand vous êtes arrivé au stade où vous ne posez qu'une question aux comptes à la magistrature sur une somme de 2900 francs... – et j'avoue que je ne connaissais pas la réponse par cœur, ni mon directeur adjoint, ni ma directrice. On a dû demander à la DRH pourquoi il y avait cette somme de 2900 francs et ce qu'elle recouvrait exactement – c'est qu'à mon avis vous avez déjà toutes les informations. Parce que nous, durant toute l'année, on passe devant vos commissions, durant toute l'année on explique nos politiques, on va au logement pour la Gérance immobilière municipale (GIM), pour les salles communales. En commission des finances, quand vous voulez que je vienne, je viens, pour n'importe quel sujet. En définitive, beaucoup d'entre vous siégez depuis très longtemps, vous n'êtes pas des nouveaux, vous n'êtes pas des novices, vous connaissez les politiques de la Ville. Vous pouvez ne pas être d'accord, c'est certainement celles que vous ne mettriez pas en œuvre si vous étiez à notre place, mais vous les connaissez.

La capacité à modifier totalement le budget n'existe donc ni à droite ni à gauche. On sait de quoi on parle. C'est pourquoi, vraiment, je plaide pour que vous fassiez ce qu'on fait dans les 44 autres communes, et au Canton aussi, et que le budget aille uniquement en commission des finances. Puis, aux comptes, vous pourriez renvoyer le budget partout, avec quand même un délai pour l'étudier, là aussi plus large que toutes les autres communes, et vous pourriez creuser, y compris peut-être sur des questions qui n'ont pas d'impact sur les comptes de l'année précédente.

Un dernier point, et puis je m'arrêterai là, parce que je pense que vous allez renvoyer le budget partout, et qu'il ne sera pas voté le 9, mais dans le courant de l'année 2018. Alors rendez-vous compte, et là je ne vous jette pas la pierre, parce qu'on a un bon gros caillou de notre côté, mais enfin, en 2018 on n'aura pas de budget, on n'aura pas de budget 2017 consolidé, parce qu'on va voter le budget 2017 le 4 mars 2018, et ce n'est pas vrai que ça ne sert à rien. Ça sert à beaucoup, beaucoup de choses! (*Remarque.*) Eh bien non! C'est faux, Monsieur Sormanni, désolée de vous contredire! Ça crée la base comptable, qui doit être consolidée par le vote démocratique. Le Conseil d'Etat a validé cette date du 8 mars; c'est donc le 8 mars que dans mes services, techniquement... (*remarque*), le 4, pardon! Le 8 mars, c'est autre chose, c'est la Journée internationale des femmes... c'est important, aussi. On aura ainsi la base consolidée; techniquement, elle est très importante. Elle nous permettra aussi de boucler les comptes, accessoirement, puis on se retrouvera aux comptes.

Visiblement, une majorité d'Ensemble à gauche – dont je n'ai absolument pas compris l'argumentation – votera le renvoi en commissions spécialisées. Ils

veulent aider tout le monde, mais en même temps ils vont participer au fait que ça va être la débandade et qu'on va partir en douzièmes, donc chacun porte sa responsabilité dans cette enceinte (*remarques*)... Ce qu'il me semble essentiel de dire, c'est que vraisemblablement la droite dans son ensemble et Ensemble à gauche feront passer la Ville en douzièmes, mais je vous incite à aller tout de même avec un peu de célérité dans l'étude de ce budget et dans votre intention de creuser, creuser, creuser – pourquoi? (*Remarques*.)

Parce qu'à un moment donné on va déposer les comptes, et du coup les discours politiques sont complètement paradoxaux et déconnectés de la réalité comptable de la Ville. La réalité comptable de la Ville, sur les comptes de l'année 2016, c'était quand même un boni de 32 millions. Qu'est-ce que vous allez faire si en 2018 on arrive avec des comptes qui par hypothèse – mais alors là personne ne le sait, c'est toujours la grande inconnue – ont eux aussi un excédent? Vous imaginez le citoyen, ce qu'il comprend, à vos discours? Ça va mal, rien ne va bien, tout est hyper-compliqué, on est au bord du trou, mais on continue à le creuser, et puis par ailleurs moi j'arrive en disant «eh bien non, voyez, on est une administration tellement extraordinaire et de tellement bons gestionnaires des deniers publics qu'en définitive les comptes sont positifs»...

Je ne sais pas si vous avez le sentiment de gagner quelque chose à ce jeu-là, mais moi je pense qu'on gagne en opacité générale. A part deux ou trois proches qui continuent à nous suivre et à s'intéresser, je ne sais pas qui a encore le courage de percevoir une quelconque cohérence dans les décisions, dans les débats et les approximations énoncées. Je ne les ai même pas relevées, mais, Monsieur Scherb, je pense que vous avez la palme des choses incorrectes techniquement dans votre discours – mais on va creuser, vous et moi, en commission des finances; je me réjouis de pouvoir répondre à vos questions. Cela vous permettra peut-être d'avoir une prise de position en plénière qui restera toujours une position très UDC – on l'a entendu, contre les multinationales et tous ces étrangers qui ne paient pas d'impôts; c'est particulier dans l'alliance des termes, mais c'est ce que vous avez dit –, mais en tout cas une prise de position qui soit exacte factuellement et sur les chiffres.

Je déplore donc que vous ayez majoritairement décidé de mettre la Ville en douzièmes; vous l'assumerez. Je suis totalement disponible quand vous voulez pour l'étude de ce budget, et je me réjouis, une fois que vous l'aurez voté, de déposer devant vous les comptes de l'année 2017, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

Le président. Merci, Madame la magistrate. La parole n'étant plus demandée, je vais procéder au vote. Je vais proposer d'abord le renvoi à la commission des finances et aux commissions spécialisées, qui sont la commission des arts et

de la culture, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, la commission des sports et la commission des travaux et des constructions. Si vous refusez ce renvoi, je ferai voter le renvoi à la seule commission des finances et je ferai également voter, dans cette mesure, le renvoi à des séances communes réunissant la commission des finances et les commissions spécialisées pour répondre à la demande de M. Schnebli.

Mis aux voix, le renvoi du nouveau projet de budget 2018 à la commission des finances et aux commissions spécialisées est accepté par 38 oui contre 23 non (8 abstentions).

Le président. Cette séance est terminée. Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers.

Séance levée à 22 h.

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| 1. Exhortation | 3330 |
| 2. Nouveau projet de budget 2018 (PR-1262) | 3331 |

Le mémorialiste:
Ramzi Touma